

---

---

JOURNAL

DU

CONSEIL LEGISLATIF

VOL. V.

---

---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LEGISLATIF  
DE LA  
PROVINCE DE QUÉBEC.

---

*Première Session du Second Parlement.*

---

VOLUME V.

*Conseil Législatif*



SON EXCELLENCE  
L'HONORABLE SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, CHEVALIER,  
LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

QUÉBEC :

IMPRIMÉ A L'ÉVÉNEMENT, No. 1, RUE BUADE.

---

1872

# JOURNAUX

DU

## CONSEIL LEGISLATIF

---

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA, }  
Province de Québec. } N. F. BELLEAU.

[L. S.]

*VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de Québec, le PREMIER jour du mois de FÉVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le PREMIER jour du mois de FÉVRIER, mil huit cent soixante-et-onze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents, en Notre Cité de Québec. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite

Province, en Notre Cité de *Québec*, MERCREDI, le QUINZIÈME jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-QUATRIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de *Québec*. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devant se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le QUINZIÈME jour du mois de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le QUINZIÈME jour du mois de MARS, mil huit cent soixante-et-onze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand

aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le PREMIER jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. **CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur, de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce SIXIEME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

**CANADA,**  
**P R O V I N C E D E Q U E B E C .**



CANADA, }  
Province de *Québec*. }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

*VICTORIA*, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature ou Parlement de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le PREMIER jour du mois de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature, ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le PREMIER jour du mois de MAI, mil huit cent soixante-et-onze, auquel temps vous étiez tenus, et il

vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, VENDREDI, le SEIZIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-  
Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-SEPTIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-quatrième.

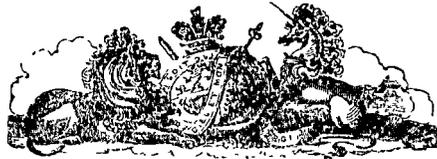
Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
QUÉBEC.

CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA, }  
Province de Québec. }

N. F. BELLEAU

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront —

SALUT :

PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province de *Québec*, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province de *Québec*, convoquons par ces présentes l'Assemblée Légis-

lative de Notre dite Province, et la sommons de se réunir en notre Cité de *Québec*, en notre dite Province, MERCREDI, le DEUXIÈME jour d'AOUT prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce VINGT-SEPTIÈME jour du mois de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de *Québec*, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DEUXIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature, de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois d'AOUT, mil huit cent soixante-et-onze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*. SACHEZ MAINTENANT, que pour

diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-HUITIÈME jour du mois de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA, }  
Province de *Québec*, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

*VICTORIA*, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A** TTENDU que l'Assemblée de la Législature, de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE, mil huit cent soixante-et-onze, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était en-

joint d'être présents en Notre Cité de *Québec*. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en notre Cité de *Québec*, LUNDI, le SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA, }  
Province de *Québec*, }

N. F. BELLEAU.

[L. S.]

*VICTORIA*, par la grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu, en Notre Cité de *Québec*, le SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos

---

de la proroger de nouveau à MARDI, le SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de *Québec*, le dit SIXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyiez en Notre dite Cité de *Québec*, MARDI le SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR NARCISSE FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce TREIZIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par Ordre,

L. ii. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
QUÉBEC.

# JOURNAUX

DU

# CONSEIL LEGISLATIF

## DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

---

---

Mardi, 7 Novembre 1871.

MARDI, le SEPTIÈME jour de NOVEMBRE, dans la trente-cinquième année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, étant la première session du second parlement de la Province de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour.

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

A trois heures de l'après-midi, Son Excellence Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'Honorable Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la chambre de l'Assemblée Législative et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la Salle du Conseil Législatif,

Laquelle étant venue,

L'Honorable Orateur du Conseil Législatif a dit :

---

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*  
*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement de la Province de Québec, avant qu'un Orateur pour l'Assemblée Législative ait été choisi suivant la loi: mais demain, à 3 heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

L'Assemblée Législative s'en est allée et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures, P. M.

---

Mercredi, 8 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostales,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Prudhomme,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

A trois heures, Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'Honorable Orateur a dit :

“ Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle du Conseil Législatif, ”

Laquelle étant venue, l'Honorable Joseph Godéric Blanchet a dit :

“ Qu'il plaise à Votre Excellence, l'Assemblée Législative m'a élu comme son Orateur bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés. Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assemblée Législative dont je suis le serviteur, et qui par

mon ministère, réclame pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable de ses délibérations."

L'Honorable Orateur du Conseil Législatif a alors dit :

Monsieur l'Orateur,

"J'ai ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de vous déclarer qu'il repose une entière confiance dans le respect et l'attachement de l'Assemblée Législative à la personne de Sa Majesté et Son Gouvernement; et ne doutant point que ses procédés seront conduits avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toute occasion, elle reconnaitra et permettra l'exercice de ses privilèges constitutionnels."

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée Législative aura un prompt accès auprès de Son Excellence en toute occasion convenable, et qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que vos paroles et vos actions."

Il a plu alors à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur d'ouvrir la Session par un gracieux discours aux deux Chambres.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous vous réunissez pour commencer les travaux du second Parlement de cette Province.

Les quatre années qui se sont écoulées depuis l'ouverture du premier Parlement ont démontré d'une manière évidente combien les habitants de cette Province désirent profiter des avantages que leur offre notre nouvelle constitution pour développer les ressources de cette partie du pays. Notre Législature, sous ce nouveau régime, a pu disposer de ses revenus en faveur des entreprises qui lui ont paru les plus propres à accroître la prospérité de cette Province.

La législation qui a été faite dans les diverses sessions du dernier parlement en faveur de l'établissement de sociétés de colonisation et pour l'encouragement de différentes lignes de chemins à lisses de bois et de chemins de fer, promet de donner une puissante impulsion à notre commerce, à notre agriculture et à notre industrie.

Quelle qu'ait été la divergence de vues, assez naturelle dans un pays constitutionnel sur beaucoup de points, il m'a paru que l'opinion publique s'était prononcée avec assez d'unanimité en faveur de ces mesures pour que vous n'hésitez point à continuer la politique suivie par vos prédécesseurs et à l'étendre dans la proportion de nos ressources financières.

La législation et les règlements pour la vente et la coupe des bois ont produit une augmentation considérable dans cette partie de nos revenus, augmentation qui nous a permis de pousser avec vigueur les travaux de nos chemins de colonisation dans toutes les parties de la province.

Mon Gouvernement a nommé dernièrement plusieurs agents d'immigration tant en Europe que sur divers points du pays, et nous avons déjà

lieu de nous féliciter des résultats de leurs efforts et de celui des autres mesures que nous avons adoptées pour mieux faire connaître les ressources de cette province, sa topographie et l'importance de ses terres incultes aux habitants des pays européens et à nos propres compatriotes.

Ce sujet de l'immigration étant dans les attributions du Gouvernement fédéral et des Gouvernements locaux, a présenté dans l'origine quelques difficultés. J'ai cru devoir provoquer une première conférence suivie de plusieurs autres et dans la dernière de ces réunions, les six provinces composant aujourd'hui la Confédération se trouvaient représentées. J'ai tout lieu d'espérer que la meilleure entente régnera entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements locaux qui se partageront dans la mesure de leurs ressources et de leur commun intérêt, la tâche de pourvoir à cet important objet.

Cette province qui possédait un code civil et un code de procédure civile a reçu de la législation du dernier parlement un code municipal qui vient d'être mis en opération, et je suis certain que nos populations s'empres- seront de profiter des moyens qu'il met à leur disposition pour les améliorations locales.

Les lois concernant l'administration de la justice, quoique donnant en général d'excellents résultats, me paraissent susceptibles de quelques améliorations et des mesures vous seront soumises à cet égard.

J'ai transmis à Son Excellence le Gouverneur-Général selon votre désir votre adresse conjointe au sujet de la prétendue sentence arbitrale rendue par deux des arbitres nommés en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord pour le partage des dettes et propriétés du Haut et du Bas-Canada. Le Gouvernement fédéral n'a pas mis en force cette prétendue sentence et quelle que soit la nature des démarches qui pourront être faites à cet égard, j'ai assez de confiance dans l'esprit d'équité qui règne dans notre confédération et dans l'appréciation que l'on y fera de l'importance de cette Province pour croire que justice nous sera rendue.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Les comptes publics vous seront présentés et les subsides ordinaires vous seront demandés pour les différentes branches du service public et pour les importants objets de l'instruction publique, de la bienfaisance publique, de l'agriculture et de la colonisation. Mon gouvernement s'est efforcé de réduire les dépenses à ce qui a paru strictement nécessaire, et je ne doute pas que vous n'apportiez vous-même une sage économie dans l'emploi des deniers de la Province. Vous serez heureux d'apprendre que malgré les dépenses considérables qui ont été faites depuis quatre ans pour les travaux publics, pour l'établissement des écoles de réformes et d'industrie, pour le développement de l'instruction publique, pour la construction et l'amélioration des cours de justice et des prisons, pour tous les nombreux objets que la constitution a laissés à la charge du gouvernement local, il reste cependant une somme considérable au crédit de cette Province.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je ne doute pas que vous ne vous appliquiez à l'accomplissement de vos importants devoirs avec zèle, avec sagesse et avec ce dévouement à

---

notre Très Gracieuse Souveraine la Reine qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et, qu'avec l'aide de la Divine Providence, vos travaux ne procurent à cette Province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Alors l'Assemblée Législative s'en est allée, et il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de se retirer.

L'Honorable M. *Beaubien* présente le Bill A concernant l'agriculture.  
Le dit Bill est lu la première fois, *pro formá*.

L'Honorable Orateur fait rapport du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du trône,  
Il est alors lu par le greffier ;

Puis, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

---

Jeudi, 9 Novembre, 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreery,*  
*Prudhomme,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. George de Beauce, *et al.*,

Par le même, des officières de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de l'Honorable James Ferrier *et al.*, de Montréal,

Par le même, de Dame Caroline Gilmour, *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des Dames Directrices de l'asile des orphelins catholiques romains de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de J. F. Sincennes *et al.*, de Sorel.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre le rapport suivant :

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures du District de Rimouski, 1869.

L'Honorable Orateur présente à la Chambre le rapport du Bibliothécaire, et il est comme suit :

*A l'Honorable Conseil Législatif :*

Le conservateur de la Bibliothèque de la Législature de Québec, par son présent rapport, expose humblement :

Qu'il a cru devoir donner, comme par le passé, un soin tout spécial à l'achat de Statuts, journaux et autres documents parlementaires indispensables à l'Honorable Chambre, bien que déjà, votre bibliothèque possède une collection assez complète de ces ouvrages. Ces publications en effet, se font de plus en plus rares, et la plus grande vigilance ne peut empêcher un certain nombre de ces livres, consultés à chaque instant pendant les sessions, de sortir pour ne plus reparaitre.

Dans son désir de voir votre bibliothèque s'enrichir promptement, le bibliothécaire, avant, les années précédentes, fait des commandes de livres un peu considérables, vu la modicité des octrois accordés, et votre bibliothèque à la fin du dernier Parlement, se trouvait endettée de quelques centaines de piastres, mais depuis la dernière session, les arrérages ont été payés et les achats et les dépenses diverses de cette année n'atteignent pas tout à fait la somme d'argent octroyée en dernier lieu.

Le malheureux état de Paris n'a pas permis à votre agent, M. Bossange, d'apporter à l'exécution de vos ordres la diligence accoutumée, et je n'ai reçu qu'à peu près la moitié des livres que je l'ai prié de m'expédier.

J'ai préparé avec la plus grande attention un catalogue par ordre de matières et alphabétique à la fois, des livres de la bibliothèque suivant la recommandation faite par le Sous-Comité de la bibliothèque dans son dernier rapport à l'Honorable Comité Conjoint.

Le tout respectueusement soumis

PAMPHILE LEMAY

C. B. L.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le Discours étant lu par le Greffier ;

L'Honorable M. *Beaudry*, secondé par l'Honorable M. *Fraser*, propose, qu'il soit résolu :

1. Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la première session du second Parlement de la Législature Provinciale, et de plus pour assurer Son Excellence :

2. Que nous remercions Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur des gracieuses paroles par lesquelles il nous offre la bienvenue au moment où nous nous réunissons pour commencer les travaux du second Parlement de cette Province ;

3. Que nous constatons avec plaisir que les quatre années qui se sont écoulées depuis l'ouverture du premier Parlement ont démontré d'une manière évidente combien les habitants de cette Province ont su profiter des avantages que leur offrait notre nouvelle constitution pour développer les ressources du pays, et que sous le nouveau régime la Législature a pu disposer de ses revenus en faveur des entreprises qui lui ont paru les plus propres à accroître la prospérité de cette Province ;

4. Que nous sommes heureux d'apprendre que la législation qui a été faite dans les diverses sessions du dernier parlement en faveur de l'établissement de sociétés de colonisation et pour l'encouragement de différentes lignes de chemins à lisses de bois et de chemins de fer promet de donner

---

une puissante impulsion à notre commerce, à notre agriculture et à notre industrie ;

5. Que quelle qu'ait été la divergence de vues, assez naturelle dans un pays constitutionnel sur beaucoup de points, il nous a paru que l'opinion publique s'est prononcée avec assez d'unanimité en faveur de ces mesures pour que nous n'hésitions pas à continuer la politique suivie par nos prédécesseurs et à l'étendre dans la proportion de nos ressources financières ;

6. Qu'il nous fait plaisir d'apprendre que la législation et les règlements pour la vente et la coupe des bois ont produit une augmentation considérable dans cette partie de nos revenus, augmentation qui a permis de pousser avec vigueur les travaux de nos chemins de colonisation dans toutes les parties de la Province ;

7. Que nous apprenons avec satisfaction que le Gouvernement a nommé dernièrement plusieurs agents d'immigration, tant en Europe que sur divers points du pays, et qu'il y a lieu de se féliciter du résultat de leurs efforts et de celui des autres mesures qui ont été adoptées pour mieux faire connaître les ressources de cette Province, sa topographie et l'importance de ses terres incultes aux habitants des pays européens, et à nos propres compatriotes ;

8. Que ce sujet de l'immigration étant dans les attributions du Gouvernement fédéral et des Gouvernements locaux, a dû présenter dans l'origine quelques difficultés, mais que nous apprenons avec plaisir qu'il a été tenu à ce sujet une première conférence suivie de plusieurs autres, que dans la dernière de ces réunions, les six provinces composant aujourd'hui la Confédération se trouvaient représentées, et qu'il y a lieu d'espérer que la meilleure entente règnera entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements locaux qui se partageront dans la mesure de leurs ressources et de leur commun intérêt, la tâche de pourvoir à cet important objet ;

9. Que cette Province qui possédait un code civil et un code de procédure civile a reçu de la Législature du dernier parlement un code municipal qui vient d'être mis en opération, et que nous espérons que nos populations s'empresseront de profiter des moyens qu'il met à leur disposition pour les améliorations locales ;

10. Que les lois concernant l'administration de la justice, quoique donnant en général d'excellents résultats, paraissant susceptibles de quelques améliorations, nous donnerons toute notre attention aux mesures qui seront soumises à cet égard ;

11. Que nous remercions Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur d'avoir transmis à Son Excellence le Gouverneur-Général, notre adresse conjointe au sujet de la prétendue sentence arbitrale rendue par deux des arbitres nommés en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour le partage des dettes et propriétés du Haut et du Bas-Canada. Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement fédéral n'a pas mis en force cette prétendue sentence arbitrale, et que quelle que soit la nature des démarches qui pourront être faites à cet égard, Votre Excellence a assez de confiance dans l'esprit d'équité qui règne dans notre confédération et dans l'appréciation que l'on y fera de l'importance de cette Province pour croire que justice nous sera rendue ;

12. Que nous assurons Son Excellence, que nous nous appliquerons à l'accomplissement de nos devoirs avec ce zèle et avec ce dévouement à Notre Très-Gracieuse Souveraine la Reine, qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et que nous espérons qu'avec l'aide de la Divine Providence, nos

travaux procureront à cette Province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Le premier paragraphe de la dite Résolution étant lu de nouveau ;

L'Honorable M. *Beaudry* propose, secondé par l'Honorable M. *Fraser*,  
Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e paragraphes de la dite résolution, étant lus de nouveau et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été unanimement résolus dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que les Honorables M.M. *Beaudry*, *Fraser*, et le moteur, soient nommés pour composer un comité chargé de préparer une adresse basée sur la dite résolution.

La chambre s'ajourne à loisir,

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaubien* fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit :

A Son Excellence, Sir NARCISSE-FORTUNAT BELLEAU, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Nous, les loyaux et fidèles Sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province de Québec, assemblés en Législature Provinciale, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence des gracieuses paroles par lesquelles elle nous offre la bienvenue au moment où nous nous réunissons pour commencer les travaux du second Parlement de cette Province.

Nous constatons avec plaisir que les quatre années qui se sont écoulées depuis l'ouverture du premier Parlement ont démontré d'une manière évidente combien les habitants de cette Province ont su profiter des avantages que leur offrait notre nouvelle constitution pour développer les ressources du pays, et que sous le nouveau régime la Législature a pu disposer de ses revenus en faveur des entreprises qui lui ont paru les plus propres à accroître la prospérité de cette Province.

Nous sommes heureux d'apprendre que la législation qui a été faite dans les diverses sessions du dernier parlement en faveur de l'établissement de sociétés de colonisation et pour l'encouragement de différentes lignes de chemins à lisses de bois et de chemins de fer promet de donner une puissante impulsion à notre commerce, à notre agriculture et à notre industrie.

Quelle qu'ait été la divergence de vues, assez naturelle dans un pays constitutionnel, sur beaucoup de points, il nous a paru que l'opinion pu-

blique s'est prononcée avec assez d'unanimité en faveur de ces mesures pour que nous n'hésitions pas à continuer la politique suivie par nos prédécesseurs et à l'étendre dans la proportion de nos ressources financières.

Il nous fait plaisir d'apprendre que la législation et les règlements pour la vente et la coupe des bois ont produit une augmentation considérable dans cette partie de nos revenus, augmentation qui a permis de pousser avec vigueur les travaux de nos chemins de colonisation dans toutes les parties de la Province.

Nous apprenons avec satisfaction que le Gouvernement a nommé dernièrement plusieurs agents d'immigration, tant en Europe que sur divers points du pays, et qu'il y a lieu de se féliciter du résultat de leurs efforts et de celui des autres mesures qui ont été adoptées pour mieux faire connaître les ressources de cette Province, sa topographie et l'importance de ses terres incultes aux habitants des pays européens, et à nos propres compatriotes.

Ce sujet de l'immigration étant dans les attributions du Gouvernement fédéral et des Gouvernements locaux, a dû présenter dans l'origine quelques difficultés, mais nous apprenons avec plaisir qu'il a été tenu à ce sujet une première conférence suivie de plusieurs autres, que dans la dernière de ces réunions, les six provinces composant aujourd'hui la Confédération se trouvaient représentées, et qu'il y a lieu d'espérer que la meilleure entente régnera entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements locaux qui se partageront dans la mesure de leurs ressources et de leur commun intérêt, la tâche de pourvoir à cet important objet.

Cette Province qui possédait un code civil et un code de procédure civile a reçu de la Législature du dernier parlement, un code municipal qui vient d'être mis en opération, et nous espérons que nos populations s'empres-  
seront de profiter des moyens qu'il met à leur disposition pour les améliorations locales.

Les lois concernant l'administration de la justice, quoique donnant en général d'excellents résultats, paraissant susceptibles de quelques améliorations, nous donnerons toute notre attention aux mesures qui seront soumises à cet égard.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir transmis à Son Excellence le Gouverneur-Général, notre adresse conjointe au sujet de la prétendue sentence arbitrale rendue par deux des arbitres nommés en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour le partage des dettes et propriétés du Haut et du Bas-Canada. Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement fédéral n'a pas mis en force cette prétendue sentence arbitrale, et que quelle que soit la nature des démarches qui pourront être faites à cet égard, Votre Excellence a assez de confiance dans l'esprit d'équité qui règne dans notre confédération et dans l'appréciation que l'on y fera de l'importance de cette Province pour croire que justice nous sera rendue.

Nous assurons Votre Excellence, que nous nous appliquerons à l'accomplissement de nos devoirs avec ce zèle et avec ce dévouement à Notre Très-Gracieuse Souveraine la Reine, qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et nous espérons qu'avec l'aide de la Divine Providence, nos travaux procureront à cette Province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Laquelle adresse étant lue par le Greffier, est unanimement adoptée.

---

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'Honorable Orateur de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par les Membres de cette chambre qui sont Conseillers Exécutifs.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

---

## Vendredi, 10 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Prudhomme,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibault,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Société d'Histoire Naturelle, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Sœurs de l'Hôpital-Général, de Montréal,

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Bryson*, des Directrices de l'Orphelinat St. Joseph, de la cité d'Ottawa,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal,

Par le même, des Sœurs Marianites de Ste. Croix, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, des Sœurs de l'Asile de la Providence du Côteau-du-Lac,

Par l'Honorable M. *Wood*, de l'Honorable Thomas Wood *et al.*, de Phillipsburg,

Par l'Honorable M. *Ross*, du Révd. J. H. Dorion *et al.*, d'Yamachiche,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de Joseph Lachance *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Starnes*, de George G. Smith, de St. Alban, Vermont.

Par le même, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Laprairie.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs, *Armstrong, Beaubien, Beaudry, Dionne, Fraser, LeBoutillier, de Léry, McGreevy, Prudhomme, Rodier, Ross, Thibaudeau et Wood.*

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité des *Ordres Permanents et Bills Privés* avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Armstrong, Beaudry, Bryson, Dionne, Dostaler, Ferrier, Fraser, Gingras, Hale, Le Maire, de Léry, Panet, Proulx, Ross, Starnes et Wood.*

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Ferrier, Hale, Thibaudeau et Wood.*

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Résolu*, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Dionne, Hale, Le Maire, de Léry, Rodier, Ross et Starnes.*

---

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec, et que le dit comité soit composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Armstrong, Bryson, Dostaler, Gingras, McGee, Paquet, Proulx, Prudhomme, Starnes, Thibaudeau* et *Wood*.

L'Honorable Orateur présente à la chambre trois cent cinquante-et-un rapports municipaux pour 1870.

Sur motion de l'Honorable M. *Ross*, il est

*Ordonné*, Que le nom de l'Honorable M. *Ferrier* soit ajouté au comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil Législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées qui d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1866, tombent dans les attributions de la Législature de la Province de Québec.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi, le 14 novembre courant, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à mardi, le 14 novembre courant, à 3 heures P. M.

Mardi, 14 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Punet,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Dame L. M. Baylis *et al.*, de Montréal,

Par le même, des officières de l'Asile des Orphelins Protestants de Montréal,

Par le même, de Don. Ross *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dionne*, des Sœurs de la Charité de l'Hospice de Ste. Anne de la Pocatière,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants de la paroisse de St. Romain de Winslow,

Par le même, du Conseil Municipal de la ville de Sherbrooke,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe.

Par le même, des citoyens de la Cité de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des Sœurs de la Charité de St. Jean,

Par le même, des Dames Religieuses de l'Hôpital de St. Jean.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. George, et des cantons de Linière et de Jersey, comté de Beauce, demandant une subvention de deux mille cinq cents dollars, pour la construction d'un pont ;

Des officières de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, demandant de l'aide;  
De l'Honorable *James Ferrier*, et autres, de Montréal, demandant un acte incorporant le " Dominion Homestead Building Society " ;

Des Dames du " Ladies Protestant Home " de Québec, demandant de l'aide;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, de Montréal, demandant de l'aide;

Des habitants des Paroisses de Sorel, de Chambly, de la ville de Montréal et autres lieux, demandant une charte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

L'Honorable M. *Beaubien* présente un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, il est lu, et il est comme suit :

N. F. BELLEAU

Le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, transmet au Conseil Législatif le rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session restant, avec ensemble, un compte détaillé des frais, par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

L'Honorable Orateur présente au Conseil le compte détaillé soumis par le Greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le compte détaillé soumis par le Greffier de ce Conseil soit référé au comité des Contingents.

L'Honorable Orateur fait rapport à la chambre qu'il s'est rendu avec ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil Exécutif auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du Trône, et qu'il avait plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

N. F. BELLEAU

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif de la Province de Québec,*

Je vous remercie cordialement de votre adresse et pour la diligence et le zèle que vous mettez à transiger les affaires de cette Province, et je me repose avec confiance sur votre concours pour m'aider à en promouvoir les intérêts.

Hôtel du Gouvernement

Québec, ce 11 Novembre 1871.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Arhambeault*, il est

*Ordonné*, Que la réponse de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par ce Conseil, soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres de cette chambre.

L'Honorable M. *Fraser* présente un Bill (*B*) intitulé: "Acte pour prévenir les exhibitions publiques de personnes difformés."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois le vingt-quatre novembre courant.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

## Mercredi, 15 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| <i>Archambeault,</i> | <i>Hale,</i>       |
| <i>Armstrong,</i>    | <i>Le Maire,</i>   |
| <i>Beaubien,</i>     | <i>Léry, de</i>    |
| <i>Beaudry,</i>      | <i>McGreevy,</i>   |
| <i>Bryson,</i>       | <i>Panel,</i>      |
| <i>Dionne,</i>       | <i>Rodier,</i>     |
| <i>Postaler,</i>     | <i>Ross,</i>       |
| <i>Perrier,</i>      | <i>Starnes,</i>    |
| <i>Fraser,</i>       | <i>Thibaudeau,</i> |
| <i>Gingras,</i>      | <i>Wood.</i>       |

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. *Chauveau* et autres.

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, Vendredi, 10 Novembre 1871.

*Résolu*. Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif informant que cette Chambre a nommé l'Honorable M. *Cauchon*, l'Honorable M. *Chauveau*, l'Honorable M. le Solliciteur-Général *Irvine* et M. *Boivin*, M. *Laurier*, M. *Lynch*, M. *Marchand* et M. *Trudelle* pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en

ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. *Chauveau* porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. MUIR

G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de Dame Caroline Gilmour, *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Sœurs de Miséricorde de l'Hospice de la Maternité de Montréal,

Par l'Honorable M. *Starnes*, du curé de St. Clément de Beauharnois,

Par l'Honorable M. *Hale*, de la Faculté Médicale de l'Université de "Bishop's College."

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Conseil de la Société d'Histoire Naturelle, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs Administratrices de l'Hôpital-Général, établi en la cité de Montréal, le 3e jour de Juin 1753, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal, demandant de l'aide ;

De l'Asile des Orphelins d'Ottawa, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs Marianites de Ste. Croix, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames de l'Asile de la Providence, de St. Ignace du Côteau-du-Lac, demandant de l'aide ;

Des habitants de Philipsburg, demandant l'incorporation du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel ;

Des habitants de Ste. Anne de Yamachiche, Comté de St. Maurice, demandant une subvention pour un hospice ;

Des cordonniers de la cité de Québec, demandant l'incorporation de la Société Bienveillante des Cordonniers de Québec ;

De George Gregory Smith, écuyer, de St Alban, Etat de Vermont, Etats-Unis, demandant la passation d'un acte lui permettant de passer ses examens, et d'être reçu avocat, avec droit de pratiquer dans la Province de Québec ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Laprairie de la Magdeleine, demandant de l'aide.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son premier rapport.

Il est reçu, et lu par le Greffier comme suit :

## BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 15 novembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport.

Votre comité a choisi l'Honorable *Louis Panet* pour être son Président.

Votre comité prend sur lui de recommander que son *Quorum* soit réduit à sept membres.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS ARCHAMBEAULT

Président, *Pro tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le nom de l'Honorable M. *Dostaler* soit ajouté au comité pour surveiller les Impressions du Conseil Législatif durant la présente session.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, secondé par l'Honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que la résolution passée par ce Conseil nommant un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, Dionne, Hale, Le Maire, de Léry, Rodier, Ross* et *Starnes*, pour assister l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux chambres de la Bibliothèque soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne a demain, à 3 heures P. M.

---

Jeudi, 16 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*

*Gingras,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreenvy,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, secondé par l'Honorable M. *Beaubien*, il est unanimement

*Résolu*, Que comme marque d'égard et de déférence pour les sentiments des Protestants de cette Province pour qui ce jour est un jour d'actions de grâces, cette chambre s'ajourne maintenant à demain à 3 heures P. M.

Alors, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

## Vendredi, 17 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| <i>Archambeault,</i> | <i>Le Maire.</i>   |
| <i>Armstrong,</i>    | <i>Léry, de</i>    |
| <i>Beaubien,</i>     | <i>McGreevy,</i>   |
| <i>Beaudry,</i>      | <i>Panet,</i>      |
| <i>Bryson,</i>       | <i>Prudhomme,</i>  |
| <i>Dionne,</i>       | <i>Rodier,</i>     |
| <i>Dostaler,</i>     | <i>Ross,</i>       |
| <i>Ferrier,</i>      | <i>Starnes,</i>    |
| <i>Fraser,</i>       | <i>Thibaudeau,</i> |
| <i>Gingras,</i>      | <i>Wood.</i>       |
| <i>Hale,</i>         |                    |

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants d'Aylmer, Gayhurst et Spalding, comté de Beauce,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, du Maire *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de Ste. Adèle,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des habitants de Roberval,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de Bruno Quintal *et al.*, de St. Valerien de Milton,

Par l'Honorable M. *Starnes*, des Directeurs de la compagnie Hydraulique et Manufacturière de Chambly,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des notables de la paroisse de St. Joseph de Montréal,

Par le même, de la compagnie du chemin de fer urbain de Montréal,

Par le même, de la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal,

Par l'Honorable M. *Hale*, de Dame Eliza Taylor *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des Filles de la Charité de l'Hospice de Ste. Croix, de Ste. Marie de Monnoir,

Par l'Honorable M. Starnes, des commissaires d'École de Laprairie.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par l'Honorable M. Chauveau et autres.

Les messagers se retirent.

Alors le message est lu comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, Vendredi, 10 Novembre 1871.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif priant leurs Honneurs de vouloir se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et informer leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : L'Honorable M. Langevin, C. B., l'Honorable M. Robertson, M. Bellingham, M. Fortin, M. Gérin, M. Joly et M. Marchand agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. Chauveau porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. MUIR

G. A. L.

Les messagers sont appelés de nouveau et informés que le Conseil Législatif transmettra une réponse par son propre messenger.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Dame Elisabeth Scott et autres, de Montréal, demandant de l'aide en faveur du "Protestant Infant's Home" de Montréal;

Des Directeurs du "Montreal Orphan Asylum" demandant de l'aide;

De Dou. Ross et autres, demandant une charte incorporant "The Orphan Asylum Institute";

Des Sœurs de la Charité de l'Hospice de Ste. Anne de la Pocatière demandant un octroi spécial pour terminer leur bâtisse et un octroi annuel pour leur aider à défrayer les frais encourus pour nourriture, vêtements, etc, donnés aux infirmes;

Des habitants de St. Romain de Winslow, comté de Compton, demandant de l'aide pour un chemin;

Des Filles de la Charité, administratrices de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide;

Des habitants de la ville de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de "l'Ouvroir Ste. Geneviève";

Des Sœurs de Charité de St. Jean, demandant de l'aide pour leur salle-d'asile;

Des Dames Religieuses de l'Hôpital de St. Jean, demandant de l'aide;

Du Maire et des Conseillers de la ville de Sherbrooke, demandant la permission d'imposer une taxe sur les contribuables de la dite ville, afin de les mettre en état de rencontrer la somme de \$1,000, que le dit conseil municipal de Sherbrooke a envoyée aux incendiés de Chicago.

L'Honorable M. *Beaubien* propose

Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette chambre, durant la présente session, et composé des Honorables Messieurs *Beaubien, Beaudry, Dostaler, Ferrier, Hale, Thibaudeau* et *Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette chambre, comme membres du comité conjoint des deux chambres sur les impressions, tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que la résolution précédente soit communiquée à l'Assemblée Législative par l'un des maîtres en chancellerie.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés présente son deuxième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit :

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

ce 17 Novembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, trouve qu'elles ne sont pas de nature à exiger l'avis requis par la 49<sup>e</sup> règle :

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Catholiques Romains, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames du " Ladies Protestant Home," de Québec, demandant de l'aide ;

Des Dames de l'Asile du Bon-Pasteur, de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de Ste. Anne de Yamachiche, comté de St. Maurice, demandant une subvention pour un hospice ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Laprairie de la Magdeleine, demandant de l'aide ;

Des Dames de l'Asile de la Providence de St. Ignace du Côteau-du-Lac, demandant de l'aide ;

Des Sœurs Administratrices de l'Hôpital-Général, établi en la cité de Montréal, le troisième jour de juin 1753, demandant de l'aide ;

Du Conseil de la Société d'Histoire Naturelle, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs Marianites de Ste. Croix, de Montréal, demandant de l'aide ;

De l'Asile des Orphelins d'Ottawa, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. George, des cantons de Linière et de Jersey, comté de Beauce, demandant une subvention de deux mille cinq cents dollars, pour la construction d'un pont.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49<sup>e</sup> règle avaient été donnés dans chaque cas :

Des cordonniers de la cité de Québec, demandant l'incorporation de la Société Bienveillante des Cordonniers de Québec ;

De George Gregory Smith, écuyer, de St. Alban, Etat de Vermont, demandant la passation d'un acte lui permettant de passer ses examens, et d'être reçu avocat, avec droit de pratiquer dans la Province de Québec ;

Des habitants des paroisses de Sorel, de Chambly, de la ville de Montréal, de Philipsburg, et autres lieux, demandant une charte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis par la 49e règle, n'avaient pas été donnés :

De l'Honorable James Ferrier et autres, de Montréal, demandant un acte incorporant le " Dominion Homestead Building Society ; "

Néanmoins, votre comité recommande dans ce cas la suspension de la 49e règle, vû qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Starnes*, présente un Bill (C) intitulé : " Acte pour autoriser le Barreau du Bas-Canada, Province de Québec, à admettre George Gregory Smith, comme avocat et procureur."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport annuel de l'Institution protestante pour les sourds-muets et les aveugles de Montréal.

L'Honorable M. *Fraser* présente un Bill (D) intitulé : " Acte pour empêcher les courses au clocher. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi, le trente novembre courant.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

---

Lundi, 20 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panel,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Thibaudeau.*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table:

Par l'Honorable *Orateur*, du Curé *et al.*, de Chambly,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de la Faculté Médicale de l'Université McGill,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de l'Association de la Salle Saint-Patrice de Montréal,

Par le même, des Dames du Bon-Pasteur de Montréal,

Par le même, du Révd. M. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. M. Rousselot, de Montréal,

Par le même, du Révd. M. Rousselot, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Hale*, de W. Ritchie, N. P. *et al.*, de Sherbrooke,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de Kilkenny, Wexford et Abercrombie,

Par le même, des habitants de St. Jérôme,

Par l'Honorable M. *Wood*, des Directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de la Supérieure de la communauté des Sœurs de la Présentation, de Ste. Marie de Monnoir,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants de St. Narcisse, comté de Champlain.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames du " Ladies Protestant Home " de Québec; demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Sœurs de miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité, demandant de l'aide ;

Du Curé de la Paroisse de St. Clément, comté de Beauharnois, demandant de l'aide pour un Hôpital ;

Des membres de la Faculté Médicale de l'Université de Bishop's College, demandant de l'aide.

L'Honorable M. *Beaubien* présente un Bil (E) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des Cadastres."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de la compagnie du chemin de fer de Québec à Gosford.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que permission lui soit accordée de retirer le Bill (D) intitulé : " Acte pour empêcher les courses au clocher."

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 trois heures P. M.

---

Mardi, 21 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont:

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table:

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Dame Anne Molson, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, du Révd. M. *Archambeault et al.*, de St. Hugues,

Par le même, du Révd. H. L. Girouard *et al.*, de St. Simon,

Par le même, d'Alfred Brien *et al.*, de St. Simon,

Par le même, du Révd. C. Poulin *et al.*, de St. Dominique,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, de la Supérieure de l'Hospice de Joliette,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, du Révd. P. Dowd *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Rodier*, du Révd. T. Dagenais *et al.*, de St. Edouard,

Par le même, de Jacques Catudal, J. P., *et al.*, de St. Cyprien,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de John Yule *et al.*, de Chambly,

Par l'Honorable M. *Ross*, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants d'Aylmer, Gayhurst ainsi que d'Antoine Vallières, premier et seul colon du canton de Spalding, demandant un octroi de trois mille piastres pour la continuation d'un chemin ;

Du Maire, des échevins et des citoyens de la cité de Montréal, demandant des amendements aux actes d'incorporation de la dite cité ;

Des habitants de Ste. Adèle, comté de Terrebonne, demandant la continuation de l'aide du gouvernement pour la confection des chemins ;

Des habitants du canton de Roberval, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des intérêts et rentes dus sur les terres de leur localité et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

De Bruno Quintal, cultivateur, de St. Valérien de Milton, comté de Shefford, demandant de l'aide pour la reconstruction d'un pont ;

Des directeurs de la compagnie Hydraulique et Manufacturière de Chambly, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'Asile Bethléem ;

Des directeurs du " Male Orphan Asylum," de Québec, demandant de l'aide ;

De la compagnie des Chars Urbains de Montréal, demandant la permission de changer la largeur de son chemin ;

De la société de Numismatique et d'Archéologie, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Filles de la charité de l'Hospice de Ste. Croix, comté de Rouville, demandant de l'aide ;

Des commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Laprairie de la Magdeleine, demandant une subvention en faveur d'une école.

L'Honorable M. Rodier, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, avoir :

#### CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de comité, 21 novembre 1871.

Le comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le 16 décembre 1870 au 13 novembre 1871.

Le greffier a eu entre les mains, depuis l'époque en premier lieu mentionnée, une somme de \$33.757.55 courant, dont il avait à rendre compte.

Le greffier, à la satisfaction de votre comité, a rendu un compte détaillé, appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis 1064 à 1359, les deux inclusivement, de ses déboursés, depuis le 16 décembre 1870 au 13 novembre 71, montrant que les dits déboursés se sont élevés entre les dites deux époques à la somme de 28.783.08 en sorte qu'il resterait entre les mains du greffier une somme de \$4.974.47 dont il aura à rendre compte ci-après.

Le Greffier devra aussi faire relier les manuscrits concernant *La Nouvelle France*, qui ont été copiés pendant les vacances par les employés de cette chambre, et déposer les dits manuscrits à la Bibliothèque au nom du Conseil Législatif.

Le tout respectueusement soumis

CHS. S. RODIER  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est  
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Ross*, présente le rapport de l'Union St. Joseph de la ville de Lévis.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé :  
" Acte pour autoriser le Barreau du Bas-Canada, Province de Québec, à admettre George Gregory Smith, comme avocat et procureur,"

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

## Mercredi, 22 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| <i>Archambeault,</i> | <i>Hale,</i>       |
| <i>Armstrong,</i>    | <i>Le Maire,</i>   |
| <i>Beaubien,</i>     | <i>L'Éry, de</i>   |
| <i>Beaudry,</i>      | <i>Panet,</i>      |
| <i>Bryson,</i>       | <i>Prudhomme,</i>  |
| <i>Dionné,</i>       | <i>Rodier,</i>     |
| <i>Dostaler,</i>     | <i>Ross,</i>       |
| <i>Ferrier,</i>      | <i>Starnes,</i>    |
| <i>Fraser,</i>       | <i>Thibaudeau,</i> |
| <i>Gingras,</i>      | <i>Wood.</i>       |

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Curé et Marguilliers de Notre-Dame de Montréal,

Par le même, de l'Honorable G. Oumet *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. Wood, des directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire,

Par l'Honorable M. Ferrier, de la Société Bienveillante des Dames de Montréal,

Par l'Honorable M. Starnes, des habitants de St. Constant,

Par le même, des habitants de St. Jacques le Mineur,

Par le même, des habitants de Laprairie de la Magdeleine,

Par le même, des habitants de St. Philippe,

Par l'Honorable M. Armstrong, de la compagnie du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la paroisse de Chambly, demandant une subvention de \$400 pour venir en aide à " l'Hôpital St. Joseph de Chambly " ;

De la Faculté de Médecine de l'Université McGill, Montréal, demandant de l'aide ;

De l'Association de la Salle St. Patrice, demandant la permission de faire un emprunt de \$12.000 ;

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, demandant une subvention de \$400 ;

Du directeur de l'Institution des Aveugles, Asile Nazareth, Montréal, demandant une subvention de \$1.500 ;

Du directeur de l'Asile Nazareth, Montréal, demandant une subvention de \$600 ;

Du directeur de l'Asile, rue Bonaventure, Montréal, demandant un aide de \$600 ;

Des Notaires, Publics de la Province de Québec, demandant des amendements à l'acte intitulé : " Acte pour refondre le Notariat " ;

Des habitants des cantons de Kilkenny, de Wexford et d'Abercrombie, dans les comtés de Montcalm et Terrebonne, demandant que la paroisse de St. Hyppolite soit reconnue comme faisant partie du comté de Terrebonne, pour toutes fins quelconques, ou au moins pour les fins municipales ;

Des directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la Révérende Sœur Marie St. Charles de la communauté des Sœurs de la Présentation de Marie, du diocèse de St. Hyacinthe, résidant à Ste. Marie de Monnoir, demandant une subvention de \$1.000, en faveur d'une maison d'éducation ;

Des habitants de St. Narcisse, comté de Champlain, demandant certains amendements au code de procédure civile du Bas-Canada ;

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant la continuation des octrois, pour la confection de chemins et autres travaux de colonisation.

L'Honorable M. *Starnes*, propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre un état démontrant le degré d'avancement dans lequel se trouve la confection des cadastres pour les cités de Montréal et de Québec et pour les comtés ruraux.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné*, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'Honorable M. *Fraser* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, le priant de faire mettre devant cette chambre un rapport des noms de toutes les corporations qui se sont conformées à la loi en faisant des rapports annuels tel que requis par leurs divers actes d'incorporation.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné*, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du bill (C) intitulé :  
" Acte pour autoriser le Barreau du Bas-Canada, Province de Québec, à admettre George Gregory Smith, comme avocat et procureur, "

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit bill soit lu la seconde fois.

Le dit bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

Jeudi, 23 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *McGreevy*, des Dames de l'orphelinat protestant des filles de Québec,

Par l'Honorable M. *Bryson*, de l'Honorable George *Bryson et al.*,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants du canton de Magog,

Par l'Honorable M. *Wood*, de A. S. *Wallbridge et al.*,

Par le même, du Révd. Thomas *Kelly et al.*, de Philipsburg,

Par le même, de François-Xavier *Ménard et al.*, de St. Paul d'Abbotsford,

Par le même, du Révd. Thomas *Johnson et al.*, de St. Paul d'Abbotsford,

Par l'Honorable M. *Rodier*, des habitants de la ville de St. Jean.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames directrices du " University Lying-in Hospital," Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse de St Hugues, comté de Bagot, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

Des habitants de la paroisse de St Simon, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

Des habitants de St. Simon, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

Des habitants de St Dominique, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

De la Supérieure de l'Hospice de Joliette, demandant de l'aide ;

Des directeurs du " Montreal St. Bridget's Refuge, " demandant que la Législature augmente l'octroi annuel qu'elle lui accorde ;

Des habitants de St. Edouard, comté de Napierville, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants de St. Cyprien, comté de Napierville, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants de Chambly, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant de l'aide.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'Académie de Musique de Québec.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que les corporations qui sont tenues de faire des rapports annuels à la Législature, lorsqu'elles en sont requises, soient toutes requises de le faire.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (E) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des Cadastres, "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 24 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *McGreevy*, de William Fahey, de Montréal,

Par le même, de Charles N. Hamel *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de St. Benoit,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des habitants du canton de Bagot,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, d'Edwin Atwater *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de Mgr. LaRocque, Evêque de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Hale*, de la compagnie Internationale du chemin de fer de St. François et Mégantic.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Curé et des Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant des amendements à l'acte 32ème Victoria, chapitre soixante-douze ;

De certaines personnes de " l'Institut Canadien Français " de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

Des Directeurs Provisoires du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, demandant de l'aide ;

Des Dames de la Société Bienveillante, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Constant, comté de Laprairie, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants de St. Jacques le Mineur, comté de Laprairie, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants de Laprairie de la Magdeleine, comté de Laprairie, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants de St. Philippe, comté de Laprairie, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

De la compagnie du chemin de fer des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son troisième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier, comme suit :

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 24 novembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49e règle :

Des habitants du canton de Roberval, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des intérêts et rentes dûs sur les terres de leur localité, et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

Des habitants d'Aylmer, Gayhurst, ainsi que d'Antoine Vallières premier et seul colon du canton de Spalding, demandant un octroi de trois mille piastres pour la continuation d'un chemin ;

De la société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants de la paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant de l'aide en faveur de l'asile Bethléem ;

Des Filles de la Charité de l'hospice de Ste. Croix, comté de Rouville, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Charité de l'Hospice de Ste. Anne de La Pocatière, demandant un octroi spécial pour terminer leur bâtisse, et un octroi annuel pour leur aider à défrayer les frais encourus pour nourriture, vêtements, etc., donnés aux infirmes ;

De Dame Elizabeth Scott *et al.*, de Montréal, demandant de l'aide en faveur du "Protestant Infant's Home," de Montréal ;

Des Commissaires d'École de la Municipalité Scolaire de Laprairie de la Magdeleine, demandant une subvention en faveur d'une école ;

Des Directrices du "Montreal Orphan's Asylum," demandant de l'aide ;

Des Dames Religieuses de l'Hôpital de St. Jean, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de Charité de St. Jean, demandant de l'aide pour leur salle-d'asile ;

Des habitants de la ville de St. Hyacinthe, demandant de l'aide en faveur de "l'ouvroir Ste. Geneviève" ;

Des filles de la Charité, administratrices de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Romain de Winslow, comté de Compton, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des membres de la Faculté Médicale de l'Université de "Bishop's College," demandant de l'aide ;

Du curé de la paroisse de St. Clément, comté de Beauharnois, demandant de l'aide pour un Hôpital ;

Des directeurs du "Male Orphan Asylum" de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de Ste. Adèle, comté de Terrebonne, demandant la continuation de l'aide du gouvernement pour la confection des chemins ;

Des Sœurs de la miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité, Montréal, demandant de l'aide ;

Du directeur de l'Asile Nazareth, Montréal, demandant une subvention de \$600 ;

Du directeur de l'Asile Rue Bonaventure, Montréal, demandant une aide de \$600 ;

Du directeur de l'Institution des aveugles, asile Nazareth, Montréal, demandant une subvention de \$1.500 ;

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, demandant une subvention de \$400 ;

Des habitants de St. Jérôme, comté de Terrebonne, demandant la continuation des octrois pour la confection de chemins et autres travaux de colonisation ;

De la Révérende Sœur Marie St. Charles de la communauté des Sœurs de la Présentation de Marie, du diocèse de St. Hyacinthe, résidant à Ste. Marie de Monnoir, demandant une subvention de \$1.000 en faveur d'une maison d'éducation ;

Des habitants de la paroisse de Chambly, demandant une subvention de \$400 pour venir en aide à l'Hôpital St. Joseph de Chambly ;

De la Faculté de Médecine de l'Université McGill, Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Dames Directrices du "University Lying-in Hospital," de Montréal, demandant de l'aide ;

De la Supérieure de l'hospice de Joliette, demandant de l'aide ;

Des directeurs du "Montreal St. Bridget's Refuge," demandant que la Législature augmente son octroi qu'elle lui accorde ;

Des habitants de St. Edouard et de St. Cyprien, comté de Napierville, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des Notaires Publics de la Province de Québec, demandant des amendements à l'acte intitulé : "Acte pour refondre le Notariat" ;

Des habitants de St. Narcisse, comté de Champlain, demandant certains amendements au code de procédure civile du Bas-Canada ;

De Bruno Quintal, cultivateur, de St. Valérien de Milton, comté de Shefford, demandant de l'aide pour la reconstruction d'un pont.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

Du maire, des échevins et des citoyens de la cité de Montréal, demandant des amendements aux actes d'incorporation de la dite cité ;

Des directeurs provisoires du " Missisquoi Junction Railway Company," demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des dames du " Ladies Protestant Home," de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De D. Ross, écuier, *et al.*, demandant une charte incorporant l'Institut de Trafalgar.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des directeurs de la compagnie hydraulique et manufacturière de Chambly, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du Maire et des Conseillers de la ville de Sherbrooke, demandant la permission d'imposer une taxe sur les contribuables de la dite ville, afin de les mettre en état de rencontrer la somme de \$1.000 que le conseil municipal de Sherbrooke a envoyé aux incendiés de Chicago ;

De l'association de la Salle St. Patrice, demandant la permission de faire un emprunt de \$12.000.

Néanmoins, votre comité recommande dans ces cas la suspension de la 49<sup>e</sup> règle, vû qu'il pourra, comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que la 49<sup>e</sup> règle de cette chambre soit suspendue en autant qu'elle concerne les pétitions des directeurs de la compagnie hydraulique et manufacturière de Chambly, du conseil municipal de la ville de Sherbrooke et de l'association de la Salle Saint-Patrice de Montréal.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé " Acte pour empêcher les exhibitions publiques de personnes difformes,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est

*Ordonné*, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures P. M.

---



---

## Mardi, 28 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Boutillier,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. George et de Kennebec,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, des habitants du canton Ireland, comté de Mégantic,

Par le même, de George B. Hall *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de l'Evêque de Montréal *et al.*,

Par le même, des Dames de l'orphelinat protestant de Montréal,

Par le même, des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des habitants des cantons de Labarre, Mésy, Caron, Signal et Alna, comté de Chicoutimi,

Par le même, des habitants du canton de Laterrière, comté de Chicoutimi,

Par le même, des habitants des cantons de Harvey et de Tremblay, comté de Chicoutimi,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, du Révd. Desautels de Varennes,

Par l'Honorable M. *Rodier*, de Pierre Beaubien *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, du conseil municipal de la ville de Berthier,

Par l'Honorable M. *Hale*, du Synode du Diocèse de Montréal,

Par le même, de H. G. Joly *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de Henri Barbeau *et al.*, de St. Hyacinthe,

Par l'Honorable M. *Wood*, d'Alfred K. Russell *et al.*,

Par le même, des habitants de West Farnham,

Par le même de Jean B. Valiquet *et al.*, de West Farnham,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de l'association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe,

Par le même, des Sœurs de la Providence de l'Assomption,

Par le même, du Révérend Père Pierre Point *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Ross*, de Joseph Beauchêne *et al.*, de Ste. Marie de Blandford.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelines Protestantes de Québec, demandant de l'aide ;

De l'Honorable George Bryson, *et al.*, d'Ottawa, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de l'Ottawa et de la vallée de la Gatineau ;

Des habitants du canton de Magog, comté de Stanstead, demandant l'incorporation d'une compagnie de chemin de fer, partant de Waterloo, et se rendant à Sherbrooke ;

Des habitants de Philipsburg, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

Des habitants de St. Paul d'Abbotsford, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

De A. S. Wallbridge, écrivain, *et al.*, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent ;

Des habitants de St. Paul d'Abbotsford, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent ;

Des habitants de la ville de St. Jean, demandant l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un chemin de fer, depuis la Baie de Missisquoi, jusqu'au fleuve St. Laurent, en passant par St. Jean, Chambly, et de là à Sorel.

L'Honorable M. *Archambeault* présente un Bill (F) intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le Bureau d'Agriculture et des Travaux Publics."  
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 5) intitulé : "Acte concernant les licences de mariage," auquel elle demande le concours de cette chambre.  
Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (E) intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des cadastres,"  
La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Le Maire* de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : "Acte pour empêcher les exhibitions publiques de personnes difformes,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

Mercredi, 29 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panel,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Joseph de Beauce,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, des Directeurs de l'association de l'asile Ste. Brigitte de Québec,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de Pierre d'Orvilliers *et al.*, de St. Aimé,

Par le même, des habitants de St. Ours,

Par le même, d'Ambroise Prévost *et al.*,

Par le même, d'Amable Guilmette *et al.*, de Ste. Julie de St. Marcel.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De William Fahey, étudiant en droit, Montréal, demandant la passation d'une loi lui permettant d'être admis à la profession du Notariat ;

De Charles Narcisse Hamel, écr., *et al.*, demandant un acte incorporant l'Œuvre du Patronage de Québec ;

Des habitants de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, demandant une subvention en faveur de l'Hospice Youville ;

Des habitants du canton de Bagot, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des intérêts et rentes dûs sur les terres de leur localité, et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

Des directeurs de l'Eglise Américaine Presbytérienne, demandant des amendements à l'acte incorporant cette église ;

De Sa Grandeur Monseigneur Charles LaRocque, Evêque de St. Hyacinthe, demandant la passation d'un acte incorporant le collège de Sorel ;

De la compagnie du chemin de fer "l'Internationale de St. François et de Mégantic," demandant un octroi de terres.

L'Honorable M. *Le Maire* présente le rapport annuel de l'Hospice Youville de St. Benoit pour 1871.

L'Honorable M. *Fraser* présente un Bill (G) intitulé : "Acte pour protéger les Erablières."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills-Privés soit prolongé jusqu'à mardi le cinquième jour de Décembre prochain, que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'à mardi le douzième jour de Décembre prochain, et que celui pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé soit prolongé jusqu'à mardi le dix-neuvième jour de Décembre prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : "Acte pour empêcher les exhibitions publiques de personnes difformes,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

Jeudi, 30 Novembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Mc Greevy,*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Panet*, du conseil d'agriculture de la province de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de Sir Hugh Allan *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, de l'Hôpital Général du district de Richelieu,

Par l'Honorable M. *Wood*, de A. LeVallée *et al.*,

Par le même, des habitants de Henryville, .

Par l'Honorable M. *Fraser*, de A. L. Demers *et al.*, du comté d'Iberville,

Par le même, du Kévd. P. L. Paré *et al.*, de l'Ange-Gardien, comté de Rouville.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. George et de Kennebec, comté de Beauce, demandant l'abolition de la taxe qui existe sur les érablières, et à ne pas être forcés à faire les défrichements voulus par les billets de location, à moins qu'ils puissent les faire facilement, sans abattre leurs érables ;

Des habitants des 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e rangs du canton d'Ireland, comté de Mégantic, demandant la création d'une municipalité connue sous le nom de Municipalité du canton d'Ireland ;

De George Benson Hall *et al.*, de la cité de Québec, demandant un acte incorporant un chemin de fer, partant du Grand-Tronc, traversant les

paroisses de St. Michel et de St. Charles, dans le comté de Bellechasse, et la paroisse de St. Joseph de Lévis, comté de Lévis ;

De Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, *et al.*, demandant en faveur de l'Institution des Sourds-Muets du Côteau St. Louis, un octroi spécial de 1300 dollars en sus de l'octroi ordinaire, le changement de l'octroi ordinaire de \$1500 en cinquante bourses de \$100 chacune, et la mise d'une ferme à la disposition des Sourds-Muets afin qu'on puisse leur apprendre l'agriculture ;

Des Dames du "Montreal Protestant Orphan Asylum," demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, demandant de l'aide ;

Des habitants des cantons de Labarre, Mésy, Caron, Signai et Alma, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des rentes et intérêts dûs sur les terres de leur localité, et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

Des habitants du canton de Laterrière, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des rentes et intérêts dûs sur les terres de leur localité, et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

Des habitants des cantons de Harvey et de Tremblay, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des rentes et intérêts dûs sur les terres de leur localité, et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

Du Révérend M. Desautels, de Varennes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice de Lajemmerais ;

De Hector Peltier, écr., M. D., *et al.*, de Montréal, demandant une subvention en faveur de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal ;

Du conseil municipal de la ville de Berthier, demandant des amendements à l'acte, Chapitre 61 de la 29<sup>e</sup> Victoria, incorporant la ville de Berthier ;

Du Synode du diocèse de Montréal, demandant la passation d'un acte lui donnant des pouvoirs plus étendus ;

De H. G. Joly, écr., M. P. P., *et al.*, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec à Gosford ;

De Henri Barbeau *et al.*, de St. Hyacinthe, demandant la passation d'un acte corrigeant certaines erreurs de traduction qui se sont glissées dans la version anglaise du chapitre 46 de la 34<sup>e</sup> Victoria ;

De Edouard Schoolcraft *et al.*, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent ;

Des habitants de West Farnham, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent ;

Des directeurs du Dispensaire d'Yamaska, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De l'association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des Sœurs de la Providence, en la paroisse de l'Assomption, demandant de l'aide ;

Des RR. PP. Point *et al.*, de la Compagnie de Jésus, demandant l'incorporation de l'association des missionnaires de Notre-Dame ;

Des habitants de Ste. Marie de Blandford, demandant à être érigés en municipalité.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Mercredi, 29 novembre 1871.

*Ordonné*, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif demandant à leurs Honneurs qu'il soit permis à l'Hon. Alexandre René Chaussegros de Léry et à l'Hon. Thomas McGreevy de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent des Privilèges et Élections relativement à la pétition de Frs. Gingras et Frs. Xavier Déry, demandant que J. B. C. Hébert, Ecr., Notaire de la cité de Québec, soit sommé de comparaître à la barre de la chambre pour alors et là rendre compte de sa conduite comme officier-rapporteur lors de la dernière élection de la division électorale de Québec-Centre.

*Ordonné*, Que le greffier porte le dit message au Conseil Législatif.

Attesté

G. M. MUIR

G. A. L.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Résolu*, Qu'il soit permis à l'Honorable Alexandre René Chaussegros de Léry et l'Honorable Thomas McGreevy de comparaître et rendre témoignage, s'ils le jugent à propos, devant le comité permanent des Privilèges et Élections relativement à la pétition de Frs. Gingras et Frs. Xavier Déry, demandant que J. B. C. Hébert, écr., Notaire de la cité de Québec, soit sommé de comparaître à la barre de la chambre pour alors et là rendre compte de sa conduite comme officier-rapporteur lors de la dernière élection de la division électorale de Québec-Centre.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et communique à cette chambre la présente résolution.

L'ordre du jour étant appelé pour la 3ème lecture du Bill (E) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des Cadastres,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Beaudry, Bryson, Dionne, Fraser, Hale, Le Maire, Panet, Wood* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la 2de lecture du Bill (F) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le Bureau d'Agriculture et des Travaux Publics,"

---

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 5)  
intitulé : " Acte concernant les licences de mariage, "

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, la chambre s'ajourne à  
demain, à 3 heures P. M.

---

## Vendredi, 1er Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreavy,*  
*Panel,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de Mgr. Bourget, Evêque de Montréal  
*et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Joseph, comté de Beauce, demandant que le gou-  
vernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la  
Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce ;

Des directeurs du "Saint Bridget's Asylum Association," de Québec, demandant l'augmentation de la subvention annuelle que lui accorde la Législature ;

De Pierre d'Orvilliers, écrivain, maire de St. Aimé, *et al.*, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant par Philipsburg ;

Des habitants de St. Ours, comté de Richelieu, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

D'Ambroise Prévost *et al.*, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent en passant à travers Philipsburg ;

Des habitants du rang appelé "Ste. Julie" ci-devant faisant partie de la Paroisse de St. Hugues, et annexé canoniquement à la paroisse de St. Marcel, demandant un acte reconnaissant civilement le dit décret canonique.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (E) intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des Cadastres," fait rapport que ce Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

L'Honorable M. *Beaubien* propose

Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'Honorable M. *Hale*, propose en amendement,

Que le dit Bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité spécial avec instruction de retrancher les mots "et concessions" dans la septième ligne de la seconde clause et d'ajouter à la fin de la dite seconde clause le proviso suivant : "Pourvu toujours qu'en aucun cas, les rangs ou concessions des dits townships ne seront changés ou dérangés."

Et la question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, elle est perdue sur division.

*Ordonné*, En conséquence.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son quatrième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 1er décembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49<sup>e</sup> règle :

Des habitants de St. Jacques le Mineur, comté de Laprairie, des habitants de St. Philippe, de Laprairie de la Magdeleine, et de St. Constant, comté de Laprairie, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des Dames Directrices de l'Asile des Orphelins Protestantes de Québec, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Benoit, comté des Deux-Montagnes, demandant une subvention en faveur de l'Hospice Youville ;

Des directeurs provisoires du chemin de fer de la vallée des rivières Missisquoi et Noire, demandant de l'aide ;

Des Dames de la Société Bienveillante de Montréal, demandant de l'aide ;

Des Sœurs de la Providence en la paroisse de l'Assomption, demandant de l'aide ;

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur de Montréal, demandant de l'aide ;

Du Rév. M. Désautels, de Varennes, demandant de l'aide en faveur de l'Hospice Lajemmerais ;

De Hector Peltier, écr., M. D., *et al.*, demandant une subvention en faveur de l'école de Médecine et de Chirurgie de Montréal ;

De Sa Grandeur Monseigneur I. Bourget *et al.*, demandant en faveur de l'Institution des sourds-muets du Côteau St. Louis, un octroi spécial de \$1.300 en sus de l'octroi ordinaire, le changement de l'octroi ordinaire de \$1.500 en cinquante bourses de \$100 chacune, et la mise d'une ferme à la disposition des sourds-muets, afin qu'on puisse leur enseigner l'agriculture ;

Des habitants des cantons de Labarre, Mésy, Caron, Signal, Alma, Bagot, Laterrière, Harvey et Tremblay, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des rentes et intérêts dûs sur les terres de leur localité, et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

Des habitants de St. George et de Kennebec, comté de Beauce, demandant l'abolition de la taxe qui existe sur les érablières et à ne pas être forcés à faire les défrichements voulus par les billets de location, à moins qu'ils puissent les faire facilement sans abattre leurs érables ;

De la compagnie du chemin de fer l'Internationale de St. François et de Mégantic, demandant un octroi de terres ;

De Henri Barbeau, écr., *et al.*, de St. Hyacinthe, demandant la pasation d'un acte corrigeant certaines erreurs de traduction qui se sont glissées dans la version anglaise du chapitre 46 de la 34<sup>e</sup> Victoria.

Votre comité, après avoir examiné en entier les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49<sup>e</sup> règle de cette chambre avaient été donnés :

Des habitants de West Farnham, d'Édouard Schoolcraft *et al.*, des habitants de Chambly, des habitants de St. Simon, des habitants de St. Simon, des habitants de St. Hugues, des habitants de St. Dominique, des habitants de St. Paul d'Abbottsford, de A. S. Wallbridge *et al.*, des habitants de St. Paul d'Abbottsford, des habitants de Philipsburg, demandant un acte incorporant une compagnie du chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

Des habitants du canton de Magog, comté de Stanstead, demandant l'incorporation d'une compagnie de chemin de fer, partant de Waterloo, et se rendant à Sherbrooke ;

De Sa Grandeur Monseigneur Charles LaRocque, Evêque de St. Hyacinthe, demandant la passation d'un acte incorporant le Collège de Sorel ;

De William Fahey, étudiant en droit, Montréal, demandant la passation d'une loi lui permettant d'être admis à la profession du Notariat ;

De Charles-Narcisse Hamel, écr., *et al.*, demandant un acte incorporant "Œuvre du Patronage de Québec ;

De la compagnie du chemin de fer des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de Ste. Marie de Blandford, demandant que Blandford soit érigé en municipalité ;

Des RR. PP. Point *et al.*, de la Compagnie de Jésus, demandant l'incorporation de l'association des missionnaires de Notre-Dame ;

De l'association d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De H. G. Joly, écr., M. P. P. *et al.*, demandant des amendements à l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec à Gosford ;

Du conseil municipal de la ville de Berthier, demandant des amendements à l'acte incorporant la ville de Berthier ;

Du Synode du diocèse de Montréal, demandant la passation d'un acte lui donnant des pouvoirs plus étendus ;

Des Dames du "Montreal Protestant Orphan Asylum," demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49<sup>e</sup> règle, n'avaient pas été donnés :

De George Benson Hail *et al.*, de la cité de Québec, demandant un acte incorporant un chemin de fer, partant du Grand Tronc, traversant les paroisses de St. Michel et de St. Charles, dans le comté de Bellechasse, et la paroisse de St. Joseph de Lévis, comté de Lévis ;

De l'Honorable George Bryson *et al.*, d'Ottawa, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de l'Ottawa et de la vallée de la Gatineau ;

Des habitants de la ville de St. Jean, demandant l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un chemin de fer, depuis la Baie de Missisquoi jusqu'au fleuve St. Laurent, en passant par St. Jean, Chambly et de là, à Sorel ;

Des directeurs de l'Eglise Américaine Presbytérienne, demandant la permission d'amender l'acte incorporant cette Eglise ;

De certaines personnes de "l'Institut Canadien-Français," de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

Du Curé et des Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame de Montréal, demandant des amendements à l'acte 32<sup>ème</sup> Victoria, chapitre soixante-douze ;

De la compagnie des chars urbains de Montréal, demandant la permission de changer la largeur de son chemin.

Néanmoins, votre comité recommande dans chaque cas la suspension de la 49<sup>ème</sup> règle, vû qu'il pourra comme comité des Bills Privés, veiller à ce que personne n'en éprouve aucun préjudice.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés :

Des Directeurs du Dispensaire d'Yamaska, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Le tout humblement soumis

LOUIS PANET

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, secondé par l'Honorable M. *McGreevy*, il est

*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

*Ordonné*, Que la quarante-neuvième règle de cette chambre soit suspendue en autant qu'elle concerne les pétitions de George Benson Hall *et al.*, de l'Honorable George Bryson *et al.*, de l'Eglise Américaine Presbytérienne, de certaines personnes de l'Institut-Canadien-Français, des habitants de la ville de St. Jean, du curé et des marguilliers de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, et de la compagnie des chars urbains de Montréal.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 5) intitulé : "Acte concernant les licences de mariage,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Hale*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le Greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

## Lundi, 4 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Hale,*  
*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants des cantons de St. Frédéric et de Broughton,

Par l'Honorable M. *LeMaire*, des habitants de Boucherville, comté de Chambly,

Par le même, des habitants de St. Bruno, comté de Chambly,

Par l'Honorable M. *Dostaler*, des habitants de St. Didace, comté de Maskinongé,

Par le même, des habitants de St. Didace *et al.*, comté de Maskinongé.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Henri Gustave Joly, écr., M. P. P., Président du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, demandant que certaines mesures soient prises afin d'introduire le drainage sous terre, dans la dite Province de Québec ;

De Sir Hugh Allan, Chevalier, *et al.*, de Montréal, demandant l'incorporation du " Montreal Credit Company " ;

De l'Hopital-Général du District de Richelieu, demandant de l'aide ;

Des habitants de Henryville, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant à travers Philipsburg ;

De A. Le Vallée *et al.*, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant par Philipsburg ;

Des habitants de St. George, comté d'Iberville, demandant de l'aide pour l'amélioration des chemins publics de la province de Québec;

Des habitants de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, demandant de l'aide pour l'amélioration des chemins publics de la province de Québec.

L'Honorable M. *Hale* propose

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de faire mettre devant cette chambre, copies de toutes communications qui peuvent avoir été reçues par le gouvernement depuis la dernière session de la Législature, d'individus, comités ou sociétés dans l'Empire Britannique et le continent Européen, offrant ou fournissant des facilités pour l'émigration dans la province de Québec, avec la date de la réception de chacune d'elles et les réponses qui y ont été faites.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné*, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 8 heures P. M.

## Mardi, 5 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panel,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Thibault,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de Ste. Marie, comté de Beauce,

Par le même, des habitants de St. George, comté de Beauce,

---

Par l'Honorable M. *Gingras*, de François Kirouac *et al.*, de St. Sauveur de Québec,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de R. A. R. Hubert *et al.*, de Montréal.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Sa Grandeur Monseigneur I. Bourget, évêque de Montréal, *et al.*, demandant de l'aide en faveur du Collège Masson, de Terrebonne.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport du "Jeffery Hale Hospital," et du "Jeffery Hale Sunday School," pour 1870.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé "Acte pour empêcher les exhibitions publiques de personnes difformes,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
Ordonné, Que permission lui soit donnée de retirer le dit Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (F) intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le Bureau d'Agriculture et des Travaux Publics,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 6 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panel,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Ephrem de Tring et d'Adstock, comté de Beauce,

Par l'Honorable M. *McGreevy*, du Maire *et al.*, de Québec,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, des habitants de la paroisse de Montréal,

Par le même, d'Andrew Allan *et al.*, de Montréal,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, de Thomas Wilson *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants des cantons de St. Frédéric et de Broughton, comté de Beauce, demandant une aide de \$200 pour la confection d'un chemin ;

Des habitants de la paroisse de Boucherville, comté de Chambly, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants de la paroisse de St. Bruno, comté de Chambly, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants de St. Didace, comté de Maskinongé, demandant une subvention de \$1.200 pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Didace et de St. Joseph, comté de Maskinongé, ainsi que des habitants de St. Gabriel de Brandon, comté de Berthier, demandant une subvention de \$1.500 pour la construction d'un canal.

L'Honorable M. *Beaubien* présente à la chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, en date du vingt-deux novembre dernier, le priant de faire mettre devant cette chambre un état démontrant

le degré d'avancement dans lequel se trouve la confection des cadastres pour les cités de Montréal et de Québec et pour les comtés ruraux.

*Ordonné*, Qu'elle reste sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session A.*)

L'Honorable M. *Beaubien* présente à la chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, en date du vingt-deux novembre dernier, le priant de faire mettre devant cette chambre un rapport des noms de toutes les corporations qui se sont conformées à la loi en faisant des rapports annuels tel que requis par leurs divers actes d'incorporation.

*Ordonné*, Qu'elle reste sur la table et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la Session B.*)

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : "Acte pour protéger les Erablières,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à mardi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant le Bureau d'Agriculture et des Travaux Publics,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Proulx*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le Greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 8) intitulé : "Acte pour incorporer "La Société Bienveillante des Cordonniers de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Honorable M. *Beaubien* présente à la chambre le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne pour 1870-71.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

Jeudi, 7 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archangeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreery,*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants des cantons de Cranbourne et Ware,

Par le même, des habitants du canton de Standon,

Par le même, des habitants de la paroisse de Ste. Claire,

Par le même, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants du canton de Frampton,

Par le même, des habitants de Ste. Germaine du lac Etchemin,

Par le même, des habitants du canton de Frampton,

Par le même, des habitants de St. Victor de Tring,

Par le même, des habitants des cantons de Frampton, Cranbourne et Langevin,

Par le même, des habitants de la paroisse de Frampton,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, du maire *et al.*, de Sorel,

Par l'Honorable M. *Prudhomme*, de la compagnie des chemins de péage de l'Île Jésus,

Par l'Honorable M. *Fraser*, de P. B. Benoit, M. P., *et al.*,

Par l'Honorable M. *Ross*, du Révérend M. Dupuis *et al.*, de Ste. Anne de la Péraie,

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Edouard de Frampton.

Les Pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Marie, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce ;

Des habitants de la paroisse de St. George, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce ;

De la municipalité de St. Roch de Québec, demandant que les inspecteurs de voirie et les inspecteurs agraires soient remplacés par un seul officier ;

Des protonotaires conjoints de la Cour Supérieure et greffiers de la Cour de Circuit, pour le district de Montréal, demandant l'addition d'une certaine clause au projet de loi intitulé : " Acte concernant les dépôts judiciaires et autres. "

L'Honorable M. *Fraser* propose

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de tous les retours des corporations religieuses qui, par la loi, sont ou devraient être obligées d'en faire au Lieutenant-Gouverneur de cette province, périodiquement, annuellement ou lorsque requises, pour l'information de la Législature, et

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans la négative.

*Ordonné*, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (F) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le Bureau d'Agriculture et des Travaux Publics, "

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir, et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Le Maire*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné, qu'il y a fait quelque progrès, et qu'il demande la permission de siéger de nouveau mardi prochain.

*Ordonné*, en conséquence.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 11) intitulé: "Acte pour incorporer l'œuvre du Patro- nage de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'Honorable M. *Beaubien* du comité conjoint des Impressions présente son premier rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF, CHAMBRE DE COMITÉ No. 5

Jeudi, 7 décembre 1871.

Premier rapport du comité conjoint des Impressions pour les deux chambres.

Le comité conjoint des Impressions pour les deux chambres, demande la permission de présenter son premier rapport, et en recommande respectueusement la considération à votre honorable chambre.

Votre comité recommande :

Que son Quorum soit réduit à cinq membres;

Que la réponse à une adresse: "Pétition concernant l'acquisition des terres de la compagnie des mines de charbon de Gaspé," soit imprimée condensée pour l'usage des membres de cette chambre.

Votre comité recommande, en outre que les Départements Publics se conforment à la résolution adoptée le 2 décembre 1869: Que l'imprimeur de la Reine soit chargé de faire faire les impressions des divers départements du service public, sujet aux instructions de leurs chefs respectifs.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

---

## Lundi, 11 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,  
Armstrong,  
Beaudry,  
Bryson,  
Dostaler,  
Fraser,  
Gingras,  
Hale,  
Le Boutillier,*

*Le Maire,  
Léry, de  
McGreevy,  
Proulx,  
Prudhomme,  
Rodier,  
Ross,  
Starnes,  
Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. François d'Assises, comté de Beauce,

Par le même, des habitants de St. George, comté de Beauce,

Par le même, des habitants du canton de Cranbourne,

Par le même, des habitants de St. Frédéric, comté de Beauce,

Par le même, des habitants de St. Victor de Tring, comté de Beauce,

Par le même, des habitants de St. Vital de Lambton,

Par le même, des habitants des cantons de Lambton et de Price,

Par le même, des habitants des cantons d'Aylmer et de Gayhurst,

Par l'Honorable M. *Beaudry*, des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,

Par l'Honorable M. *Rodier*, du Révd. J. B. Champeau *et al.*, de St. Michel Archange,

Par l'Honorable M. *Fraser*, des habitants de St. Hubert, comté de Chambly,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de Sa Grandeur, l'Evêque de St. Hyacinthe *et al.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants des cantons de St. Ephrem de Tring et d'Adstock, comté de Beauce, demandant une subvention de \$1.200 pour le parachèvement d'un chemin ;

De la corporation de la ville de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse de Montréal, demandant à ce qu'il soit imposé certaines restrictions à la fabrique de Montréal, dans le cas où elle obtiendrait son droit d'expropriation ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant à ce qu'il soit imposé certaines restrictions à la fabrique de Montréal, dans le cas où elle obtiendrait son droit d'expropriation ;

Des habitants de la ville de Montréal, s'opposant à la passation de la deuxième clause du Bill amendant la charte de la cité de Montréal.

L'Honorable Orateur fait rapport du rapport de l'état des affaires des Sœurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de la société St. George, de Montréal, du club à patiner, Victoria, de Montréal, de l'asile Ste. Brigitte de Québec, des Dames du " Protestant Home, " de Québec, pour 1871, et de l'Institut-Canadien de Montréal, pour 1870.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : " Acte pour incorporer le "Trafalgar Institute" pour instruire et former les filles de moyenne et de haute condition," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 12) intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la " compagnie de chemin de fer à passagers de la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 14) intitulé : " Acte pour permettre à la corporation de la ville de Sherbrooke de rendre valable une certaine contribution faite pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Chicago," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 18) intitulé : " Acte pour corriger certaines erreurs dans la version anglaise du chap. 46 de la 34ème Victoria, concernant la société de

---

passage du pont neuf de St. Hyacinthe, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 20) intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-deux Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé : " Acte pour incorporer " l'Asile des dames protestantes de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son Greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : " Acte pour incorporer l'Institut Canadien-Français de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 33) intitulé : " Acte pour incorporer le collège de Sorel, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

## Mardi, 12 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,  
Armstrong,  
Beaubien,  
Beaudry,  
Bryson,  
Dionne,  
Dostaler,  
Ferrier,  
Fraser,  
Gingras,  
Hale,*

*Le Boutillier,  
Le Maire,  
Léry, de  
McGreevy,  
Proulx,  
Prudhomme,  
Rodier,  
Ross,  
Starnes,  
Thibaudeau,  
Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Proulx*, des habitants de *Ste. Gertrude et al.*, du comté de Nicolet,

Par l'Honorable M. *Gingras*, des habitants des cantons de Métabetchouan et de Charlevoix, comté de Chicoutimi,

Par l'Honorable M. *Le Boutillier*, des habitants du comté de Rimouski,

Par le même, des habitants de Matane,

Par le même, des habitants de la division électorale de Rimouski,

Par le même, des habitants de la partie Est du comté de Rimouski.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants du canton de Cranbourne, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour la continuation d'un chemin entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rangs de Cranbourné, et la paroisse de St. François, comté de Beauce ;

Des habitants des cantons de Cranbourne, Ware et de la paroisse de Ste. Germaine du Lac Etchemin, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants du canton de Standon, comté de Dorchester, demandant l'ouverture d'un chemin entre les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rangs du canton de Standon ;

Des habitants de la paroisse de Ste. Claire, comté de Dorchester, demandant une subvention de \$400 pour la construction d'un pont sur la rivière des Abénakis ;

Des habitants du canton de Cranbourne, demandant une subvention de \$1.200 pour parachever les chemins d'Etchemin et les chemins des 9ème et 10ème rangs ;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour la confection d'un chemin ;

Des habitants du canton de Frampton, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement du chemin de la rivière d'Etchemin à Ste Marie, comté de Beauce ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, demandant la continuation du chemin Dorchester entre Langevin, Ware, Watford, Standon et Metgermette ;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de St. Victor de Tring, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce ;

Des habitants de Frampton, demandant \$500.00 pour parachever un chemin, conduisant de Frampton à Ste. Marie, comté de Beauce ;

Du Maire et des conseillers de la corporation de Sorel, demandant que certains deniers réclamés soient appliqués en accompte du capital de l'emprunt effectué par la dite ville de Sorel, sur le fonds consolidé ;

De la compagnie des chemins de péage de l'Isle Jésus, demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

Des officiers et directeurs de la société d'Agriculture du comté de Chambly, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des commissaires d'école *et al.*, de Ste. Anne de la Pérade, comté de Champlain, demandant une aide de \$200 en faveur de l'Académie des garçons du village de Ste. Anne ;

Des habitants de St. Edouard, canton de Frampton, demandant un octroi de \$600 pour la confection d'un chemin.

L'Honorable M. *Beaudry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son cinquième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le Greffier comme suit :

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 12 Décembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'étaient pas nécessaires :

De Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, *et al.*, demandant de l'aide en faveur du collège Masson, de Terrebonne ;

Des habitants des cantons de St. Frédéric et de Broughton, comté de Beauce, demandant une aide de \$200 pour la confection d'un chemin ;

Des habitants de St. Didace, comté de Maskinongé, demandant une subvention de \$1.200 pour le parachèvement d'un chemin ;

Des habitants de St. Didace et de St. Joseph, comté de Maskinongé, ainsi que des habitants de St. Gabriel de Brandon, comté de Berthier, demandant une subvention de \$1.500 pour la construction d'un canal;

De l'Hôpital Général du district de Richelieu, demandant de l'aide;

Des directeurs du "St. Bridget's Asylum Association," de Québec, demandant l'augmentation de la subvention annuelle que lui accorde la Législature;

De la municipalité de St. Roch de Québec, demandant que les inspecteurs de voirie et les inspecteurs agraires soient remplacés par un seul officier;

Des habitants des cantons de St. Ephrem de Tring et d'Adstock, comté de Beauce, demandant une subvention de \$1.200 pour parachever un chemin;

De Henri Gustave Joly, écr., M. P. P., Président du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, demandant que certaines mesures soient prises afin d'introduire le drainage sous terre, dans la dite Province de Québec;

Des Protonotaires conjoints de la Cour Supérieure et Greffiers de la Cour de Circuit, pour le district de Montréal, demandant l'addition d'une certaine clause au projet de loi, intitulé: "Acte concernant les dépôts judiciaires, *et al.*";

Des habitants de Boucherville, comté de Chambly, des habitants de St. Bruno, comté de Chambly, des habitants de St. Ours, comté de Richelieu, des habitants de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, des habitants de St. George, comté d'Iberville, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins.

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes a trouvé que dans chaque cas, les avis requis par la 49e règle avaient été donnés:

Des habitants de Henryville, d'Ambroise Prévost *et al.*, de A. LeVallée *et al.*, de Pierre d'Orvilliers *et al.*, demandant un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, commençant aux eaux de la Baie de Missisquoi, et faisant connection avec les eaux du St. Laurent, en passant par Philipsburg;

De la corporation de la ville de Québec, demandant des amendements à son acte d'incorporation;

De Sir Hugh Allan, Chevalier *et al.*, de Montréal, demandant l'incorporation du "Montreal Credit Company."

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis par la 49ème règle n'étaient pas nécessaires:

Des habitants de la ville de Montréal, et des habitants de la paroisse de Montréal, demandant à ce qu'il soit imposé certaines restrictions à la Fabrique de Notre-Dame de Montréal, dans le cas où elle obtiendrait son droit d'expropriation;

Des habitants de la ville de Montréal, s'opposant à la passation de la deuxième clause du Bill amendant la charte de la cité de Montréal.

Votre comité après avoir examiné la requête suivante a trouvé que les avis requis par la 49ème règle, n'avaient pas été donnés:

Des habitants du rang appelé Ste. Julie, ci-devant faisant partie de la paroisse de St. Hugues et annexés canoniquement à la paroisse de St. Marcel, demandant un acte reconnaissant civilement le dit décret canonique.

Le tout respectueusement soumis

J. L. BEAUDRY  
Président *pro tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Beaudry*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (C) intitulé : " Acte pour autoriser le Barreau du Bas-Canada, Province de Québec, à admettre George Gregory Smith, comme avocat et procureur," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Hale*, du comité conjoint de la Bibliothèque, présente son premier rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit :

*A l'Honorable Conseil Législatif*

Le comité conjoint de la Bibliothèque a l'honneur de faire rapport :

Qu'il a examiné avec soin les comptes de la Bibliothèque, et les a trouvés parfaitement tenus et exactement justifiés.

Qu'il a aussi examiné le catalogue que M. le Bibliothécaire a préparé pendant la vacance. Ce catalogue est bien complet et d'après une excellente méthode. Votre comité a cru devoir en ordonner l'impression.

Votre comité désire qu'un règlement soit adopté pour faire observer le silence dans la Bibliothèque, c'est-à-dire empêcher qu'on y tienne des conversations à voix haute, et empêcher aussi que les comités—excepté celui de la Bibliothèque,—y tiennent leurs séances.

Le tout respectueusement soumis

C. B. DE BOUCHERVILLE  
Président C. C. B.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour incorporer la " Dominion Homestead Building Society," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour amender " un acte pour le soulagement d'une certaine congrégation religieuse, à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens," et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette chambre

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé : " Acte pour amender la charte du chemin à lisses de Québec à Gosford," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 50) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province, trente-deux Victoria, chapitre cinquante-deux, concernant la subvention à être accordée à certains chemins de fer de colonisation," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) intitulé : " Acte pour protéger les Erablières,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 8) intitulé : " Acte pour incorporer la Société Bienveillante des Cordonniers de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme de nouveau en comité général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le Bureau d'Agriculture et des Travaux Publics,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Le Maire*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 11) intitulé : " Acte pour incorporer l'Œuvre du Patronage de Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 7) intitulé : " Acte pour incorporer le " Trafalgar Institute " pour instruire et former les filles de moyenne et de haute condition,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 12) intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la " compagnie de chemin de fer à passagers de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents  
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 14)  
 intitulé: "Acte pour permettre à la corporation de la ville de Sherbrooke  
 de rendre valable une certaine contribution faite pour venir en aide aux  
 victimes de l'incendie de Chicago,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents  
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18)  
 intitulé: "Acte pour corriger certaines erreurs dans la version anglaise du  
 chap. 46 de la 34ème Victoria, concernant la société de passage du pont  
 neuf de St. Hyacinthe,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents  
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20)  
 intitulé: "Acte pour amender l'acte vingt-deux Victoria, chapitre cent vingt  
 cinq, intitulé: "Acte pour incorporer "l'asile des dames protestantes de  
 Québec,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents  
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32)  
 intitulé: "Acte pour incorporer l'Institut Canadien-Français de Montréal,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents  
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 33)  
 intitulé : " Acte pour incorporer le collège de Sorel,"

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, secondé par l'Honorable M.  
*Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, secondé par l'Honorable M.  
*Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents  
 et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, la chambre s'ajourne à  
 demain, à 3 heures P. M.

---

## Mercredi, 13 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la  
 table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Vital de Lambton,

Par l'Honorable M. *Archambeault*, des habitants de Chambly,

Par l'Honorable M. *Gingras*, du conseil municipal de Stoneham,

Par l'Honorable M. *Le Maire*, des habitants de St. Sauveur, comté de  
 Terrebonne.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants d'une partie de St. François d'Assises, comté de Beauce, demandant à être annexés à la municipalité de St. Victor de Tring, pour toutes les fins municipales, électorales et autres fins quelconques ;

Des habitants de St. George, comté de Beauce, demandant que le juge nommé pour les districts de Montmagny et de Beauce soit tenu de résider dans le dit district de Beauce, et s'opposant à la nomination d'un magistrat stipendiaire dans le dit district ;

Des habitants du canton de Cranbourne, demandant de l'aide pour la construction d'un chemin se rendant à St. François, comté de Beauce ;

Des habitants de St. Frédéric, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce ;

Des habitants d'une partie de St. Victor de Tring, comté de Beauce, demandant la remise des arrérages dûs à la Couronne depuis au-delà de cinq ans, et demandant un délai de cinq ans pour payer le prix d'achat de leurs terres ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, demandant une subvention de \$1.800 pour parachever trois chemins ;

Des habitants des cantons de Lambton et de Price, comté de Beauce, demandant la remise des arrérages dûs à la Couronne, depuis au-delà de cinq ans, et demandant un délai de cinq ans pour payer le prix d'achat de leurs terres ;

Des habitants des cantons d'Aylmer et de Gayhurst, demandant la remise des arrérages dûs à la Couronne, depuis au-delà de cinq ans, et demandant un délai de cinq ans pour payer le prix d'achat de leurs terres ;

Des Sœurs de la Providence, de Montréal, demandant l'augmentation de leur subvention annuelle ;

Des habitants de St. Michel-Archange, comté de Napierville, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants de St. Hubert, comté de Chambly, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

De Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe, demandant des dispositions spéciales pour la construction d'une église paroissiale dans la paroisse de St. Hyacinthe le Confesseur, et pour d'autres fins spéciales.

L'Honorable M. *Archambeault* du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son sixième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 13 Décembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par le 49<sup>ème</sup> règle :

Des habitants de St. George, de Ste. Marie, de la paroisse de St. Victor de Tring et de St. Joseph, comté de Beauce, demandant que le gouverne-

ment prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce ;

Des habitants du canton de Cranbourne, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour la continuation d'un chemin entre les 7e et 8e rangs de Cranbourne, et la paroisse de St. François, comté de Beauce ;

Des habitants de St. Edouard, canton de Frampton, demandant un octroi de \$600 pour la confection d'un chemin ;

Des habitants de Frampton, demandant \$500.00 pour parachever un chemin, conduisant de Frampton à Ste. Marie, comté de Beauce ;

Des commissaires d'école *et al.*, de Ste. Anne de la Pérade, comté de Champlain, demandant une aide de \$200 en faveur de l'Académie des garçons du village de Ste. Anne ;

Des officiers et directeurs de la société d'Agriculture du comté de Chambly, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins ;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de Ste. Germaine du Lac Etchemin, demandant la continuation du chemin Dorchester entre Ware, Watford, Standon et Metgermette ;

Des habitants du canton de Frampton, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour le parachèvement du chemin de la rivière d'Etchemin à Ste. Marie, comté de Beauce ;

Des habitants du canton de Cranbourne, demandant une subvention de \$1.200 pour parachever les chemins d'Etchemin et les chemins des 9ème et 10ème rangs ;

Des habitants de la paroisse de Ste. Claire, comté de Dorchester, demandant une subvention de \$400 pour la construction d'un pont sur la rivière des Abénakis ;

Des habitants du canton de Standon, comté de Dorchester, demandant l'ouverture d'un chemin entre les 3e et 4e rangs du canton de Standon ;

Des habitants des cantons de Cranbourne, Ware et de la paroisse de Ste. Germaine du Lac Etchemin, demandant de l'aide pour l'ouverture d'un chemin ;

Des habitants du canton de Frampton, demandant de l'aide pour la confection d'un chemin.

Votre comité après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé qu'elle avait été présentée après la date fixée pour recevoir des pétitions pour Bills Privés.

De la compagnie des chemins de péage de l'Île Jésus, demandant des amendements à sa charte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumis

Ls. ARCHAMBEAULT

Président *pro tem.*

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
Ordonné, Que la 58e règle de cette chambre soit suspendue jusqu'à la fin de la session.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour incorporer la " Dominion Homestead Building Society,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour amender un " acte pour le soulagement d'une certaine congrégation religieuse, à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens," et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 15) intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39) intitulé : " Acte pour amender la charte du chemin à lisses de Québec à Gosford,"

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province, trente-deux Victoria, chapitre cinquante-deux, concernant la subvention à être accordée à certains chemins de fer de colonisation,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

---

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
 charabre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (G) inti-  
 tulé : " Acte pour protéger les Erablières,"

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est  
*Ordonné*, Que permission lui soit donnée de retirer le dit Bill.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à  
 demain, à 3 heures P. M.

---

## Jeudi, 14 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

|  |  |
|--|--|
| <i>Archambeault,</i><br><i>Armstrong,</i><br><i>Beaubien,</i><br><i>Beaudry,</i><br><i>Bryson,</i><br><i>Dostaler,</i><br><i>Ferrier,</i><br><i>Fraser,</i><br><i>Gingras,</i><br><i>Hale,</i><br><i>Le Maire,</i> | <i>Léry, de</i><br><i>McGreevy,</i><br><i>Panet,</i><br><i>Proulx,</i><br><i>Prudhomme,</i><br><i>Rodier,</i><br><i>Ross,</i><br><i>Starnes,</i><br><i>Thibaudeau,</i><br><i>Wood.</i> |
|--|--|

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la  
 table :

Par l'Honorable M. *Panet*, des habitants de la paroisse de St. Gabriel  
 Ouest,

Par l'Honorable M. *Thibaudeau*, des habitants du canton de Halifax-  
 Nord, comté de Mégantic,

Par l'Honorable M. *Armstrong*, d'Etienne Boucher *et al.*, d'Yamaska,

Par l'Honorable M. *Ross*, des habitants des paroisses St. Barnabé, St. Sévère et St. Elie,

Par l'Honorable M. *Ferrier*, de E. H. King *et al.*, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de Ste. Gertrude et du canton de Maddington, comté de Nicolet, demandant une subvention de \$4.000 pour la construction d'un pont sur la rivière Bécancour ;

Des habitants des cantons de Métabetchouan et de Charlevoix, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des rentes et intérêts dus sur les terres de leur localité, et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

Des habitants du comté de Rimouski, ayant des terres sur les terrains publics de la Couronne, demandant l'ouverture d'un chemin de colonisation, le long de la rivière Matane, dans le dit comté de Rimouski ;

Des habitants de Matane, demandant l'ouverture d'un chemin de colonisation partant de St. Jérôme de Matane, et se rendant à un point quelconque de l'Intercolonial ;

Des habitants de la division électorale de Rimouski, demandant une division de l'agence des terres ;

Des habitants franc-tenanciers de la partie est du comté de Rimouski, demandant de l'aide pour l'érection d'une bâtisse pour la Cour de Circuit de Matane.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 7) intitulé : " Acte pour incorporer le " Trafalgar Institute " pour instruire et former les filles de moyenne et de haute condition," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 35) intitulé : " Acte pour amender " un acte pour le soulagement d'une certaine congrégation religieuse, à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens," et pour d'autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 12) intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la "compagnie de chemin de fer à passagers, de la cité de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 8) intitulé : "Acte pour incorporer "La Société Bienveillante des Cordonniers de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 14) intitulé : "Acte pour permettre à la corporation de la ville de Sherbrooke de rendre valable une certaine contribution faite, pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Chicago," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panel*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 33) intitulé : "Acte pour incorporer le collège de Sorel," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 18) intitulé : " Acte pour corriger certaines erreurs dans la version anglaise du chap. 46 de la 34ème Victoria, concernant la société de passage du pont neuf de St. Hyacinthe, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Fraser*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 39) intitulé : " Acte pour amender la charte du chemin à lisses de Québec à Gosford, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 9) intitulé : " Acte pour incorporer la " Dominion Homestead Building Society, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 20) intitulé ; " Acte pour amender.

l'acte vingt-deux Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé : Acte pour incorporer " l'Asile des dames protestantes de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 32) intitulé : " Acte pour incorporer l'Institut Canadien-Français de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés auquel a été référé le Bill (No. 11) intitulé : " Acte pour incorporer l'Œuvre du Patronage de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que les dits amendements soient pris en considération demain.

L'Honorable M. *Archambeault* présente un Bill (I) intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant le Notariat."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'Honorable M. *Archambeault* présente à la chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en date du 4 décembre courant, priant Son Excellence de faire mettre devant cette chambre, copies de toutes communications qui peuvent avoir été reçues par le gouvernement depuis la dernière session de la Législature, d'individus, comités ou sociétés dans l'Empire Britannique et le continent Européen, offrant ou fournissant des facilités pour l'émigration dans la province de Québec, avec la date de la réception de chacune d'elles et les réponses qui ont été faites.

*Ordonné*, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session C.)

L'Honorable M. *Beaubien* présente un Bill (H) intitulé: "Acte pour remédier aux erreurs typographiques et autres, qui peuvent se glisser dans l'impression des Bills et des Statuts."

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 16) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 37) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et la vallée de Gatineau," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 15) intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi,"

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 50) intitulé: "Acte pour amender l'acte de cette province, trente-deux Victoria, chapitre cinquante-

deux, concernant la subvention à être accordée à certains chemins de fer de colonisation,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu la troisième fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
 Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Wood*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

## Vendredi, 15 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| <i>Archambeault,</i>  | <i>Le Maire,</i>  |
| <i>Armstrong,</i>     | <i>Léry, de</i>   |
| <i>Beaubien,</i>      | <i>McGreeny,</i>  |
| <i>Beaudry,</i>       | <i>Paul,</i>      |
| <i>Bryson,</i>        | <i>Proulx,</i>    |
| <i>Dostaler,</i>      | <i>Prudhomme,</i> |
| <i>Ferrier,</i>       | <i>Rodier,</i>    |
| <i>Fraser,</i>        | <i>Ross,</i>      |
| <i>Gingras,</i>       | <i>Starnes,</i>   |
| <i>Hale,</i>          | <i>Thibault,</i>  |
| <i>Le Boutillier,</i> | <i>Wood.</i>      |

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Bryson*, de Chs. P. Treadwell, de l'Original,

Par l'Honorable M. *Hale*, des habitants de Lingwick, Hampden et Marston.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce ;

Du conseil municipal de Stoneham, comté de Québec, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des membres de la corporation du collège de Chambly, demandant de l'aide ;

Des habitants de St. Sauveur, comté de Terrebonne, demandant l'ouverture d'un chemin dans les cantons de Howard et de Montcalm.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son septième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 15 Décembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger l'avis requis par la 49e règle :

Des habitants du comté de Rimouski, ayant des terres sur les terrains publics de la Couronne, demandant l'ouverture d'un chemin de colonisation, le long de la rivière Matane, dans le dit comté de Rimouski ;

Des habitants de Matane, demandant l'ouverture d'un chemin de colonisation partant de St. Jérôme de Matane, et se rendant à un point quelconque de l'Intercolonial ;

Des habitants de la division électorale de Rimouski, demandant une division de l'agence des terres ;

Des habitants franc-tenanciers de la partie est du comté de Rimouski, demandant de l'aide pour l'érection d'une bâtisse pour la Cour de Circuit de Matane ;

Des habitants de St. George et de St. Frédéric, comté de Beauce, demandant que le juge nommé pour les districts de Montmagny et de Beauce soit tenu de résider dans le dit district de Beauce, et s'opposant à la nomination d'un magistrat stipendiaire dans le dit district ;

Des habitants d'une partie de St. Victor de Tring, des cantons d'Alymer et de Gayhurst, et des cantons de Lambton et de Price, comté de Beauce, demandant la remise des arrérages dus à la Couronne depuis au-delà de cinq ans, et demandant un délai de cinq ans pour payer le prix d'achat de leurs terres ;

Des habitants des cantons de Métabetchouan et de Charlevoix, comté de Chicoutimi, demandant la remise d'une partie des rentes et intérêts dus sur les terres de leur localité et un délai pour le paiement de leurs redevances au gouvernement ;

Des habitants de St. Michel-Archange, comté de Napierville, et des habitants de St. Hubert, comté de Chambly, demandant de l'aide pour l'empiérement des chemins ;

Des Sœurs de la Providence, de Montréal, demandant l'augmentation de leur subvention annuelle ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, demandant une subvention de \$1.800 pour parachever trois chemins ;

Des habitants du canton de Cranbourne, demandant de l'aide pour la construction d'un chemin se rendant à St. François, comté de Beauce ;

De Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de St. Hyacinthe, demandant des dispositions spéciales pour la construction d'une église paroissiale dans la paroisse de St. Hyacinthe-le-Confesseur, et pour d'autres fins spéciales ;

Des habitants de Ste. Gertrude et du canton de Maddington, comté de Nicolet, demandant une subvention de \$4.000, pour la construction d'un pont sur la rivière Bécancour ;

Du Maire et des conseillers de la corporation de Sorel, demandant que certains deniers réclamés soient appliqués en compte de l'emprunt effectué par la ville de Sorel, sur les fonds consolidés.

Votre comité après avoir examiné en entier les requêtes suivantes a trouvé que les avis requis par la 49<sup>e</sup> règle, n'avaient pas été donnés :

Des habitants des cantons de Kilkenny, de Wexford et d'Abercrombie, dans les comtés de Montcalm et de Terrebonne, demandant que la paroisse de St. Hypolite, soit reconnue comme faisant partie du comté de Terrebonne, pour toutes les fins quelconques, ou au moins pour les fins municipales ;

Des habitants des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> rangs du canton d'Ireland, comté de Mégantic, demandant la création d'une municipalité connue sous le nom de municipalité du canton d'Ireland.

Votre comité après avoir examiné en entier la requête suivante, a trouvé qu'elle avait été présentée après le temps limité pour recevoir des pétitions pour Bills Privés :

Des habitants d'une partie de St. François d'Assises, comté de Beauce, demandant à être annexés à la municipalité de St. Victor de Tring pour toutes les fins municipales, électorales et autres fins quelconques.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 15) intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Rodier*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, présente son second rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF  
Chambre de Comité, 15 Décembre 1871.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Le greffier de cette honorable chambre ayant soumis ses comptes, l'examen en est renvoyé à un sous-comité chargé d'examiner les dits comptes et de faire rapport.

Et afin de mettre le greffier en état de rencontrer les dépenses à être encourues pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de quinze mille dollars (\$15,000.)

Le tout humblement soumis

CHS. S. RODIER  
Président.

Sur motion de l'Hon. M. *Rodier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Beaubien* présente un Bill (J) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant l'érection civile des paroisses, dans le but de faciliter la confection des cadastres. "

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 3 heures P. M.

Il reçu est un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 19) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de Waterloo à Magog," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 41) intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux assu-

rances mutuelles des fabriques en ce qui concerne les diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération des amendements faits par le comité des Bills Privés au Bill (No. 11) intitulé : " Acte pour incorporer l'Œuvre du Patronage de Québec," les dits amendements sont lus par le greffier deux fois, et la question du concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois.  
Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé, passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé : Acte pour remédier aux erreurs typographiques et autres, qui peuvent se glisser dans l'impression des Bills et des statuts,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, "

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages, "

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

---

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et la vallée de Gatineau,"

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Panet*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

## Samedi, 16 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*  
*Le Boutillier*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Gabriel-Ouest, comté de Québec, demandant une subvention de \$4.000 pour la construction d'un pont ;

Des habitants du canton de Halifax-Nord, comté de Mégantic, demandant un amendement à la loi municipale, aux fins de permettre de répartir les travaux des routes en proportion de l'étendue en superficie du bien-fonds ;

Des habitants du comté d'Yamaska, s'opposant à la passation d'un certain projet de loi amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska ;

Des habitants de St. Barnabé, St. Sévère et St. Elie, comté de St. Maurice, demandant une subvention de \$5.000 pour la construction d'un chemin ;

Des habitants de la cité de Montréal, demandant que la taxe d'école en la cité de Montreal, soit fixée à un cinquième au lieu d'un dixième de centin dans la piastre de valeur.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 37) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et la vallée de Gatineau, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 28) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 16) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 13) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de " l'Association de la Salle Saint-Patrice de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill No. (21) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse, en cette province," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour donner au Synode du diocèse de Montréal pouvoir de subdiviser des paroisses érigées pour des fins ecclésiastiques par Lettres-Patentes Royales," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : " Acte pour autoriser le conseil du comté de Nicolet à ériger la paroisse de Sainte-Marie de Blandford en une municipalité de paroisse," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 44) intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-neuf Victoria, chapitre soixante-et-un, intitulé : " Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en ville," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (E) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des cadastres," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels elle demande le concours de cette chambre.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*,

Les dits amendements sont lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a agréé ses amendements sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 19) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de Waterloo et Magog,"

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Hale*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 41) intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux assurances mutuelles des fabriques en ce qui concerne les diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (H) intitulé : " Acte pour remédier aux erreurs typographiques et autres, qui peuvent se glisser dans l'impression des Bills et des Statuts,"

---

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
 chambre pour lundi prochain

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à  
 lundi, à 3 heures P. M.

---

## Lundi, 18 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| <i>Archambeault,</i>  | <i>Le Maire,</i>   |
| <i>Armstrong,</i>     | <i>Léry, de</i>    |
| <i>Beaubien,</i>      | <i>McGreevy,</i>   |
| <i>Beaudry,</i>       | <i>Panet,</i>      |
| <i>Bryson,</i>        | <i>Proulx,</i>     |
| <i>Dionne,</i>        | <i>Prudhomme,</i>  |
| <i>Dostaler,</i>      | <i>Rodier,</i>     |
| <i>Ferrier,</i>       | <i>Ross,</i>       |
| <i>Fraser,</i>        | <i>Starnes,</i>    |
| <i>Gingras,</i>       | <i>Thibaudeau,</i> |
| <i>Hale,</i>          | <i>Wood.</i>       |
| <i>Le Boutillier,</i> |                    |

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Ross*, de Joseph Desaulniers *et al.*, de Shawenigan.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De C. P. Treadwell, Ecr., shérif des comtés unis de Prescott et de  
 Russell, demandant une subvention pour des chemins de colonisation ;

Des habitants de Lingwick, Hampden et Marston, demandant une  
 subvention pour un chemin.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,  
 auquel a été référé le Bill (No. 41) intitulé : " Acte pour amender la loi

relative aux assurances mutuelles des fabriques en ce qui concerne les diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 19) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de Waterloo à Magog," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Beaubien*, du comité conjoint des impressions, présente son deuxième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit :

#### CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,

Chambre de Comité No. 3, Vendredi, 15 décembre 1871.

##### *Deuxième Rapport du Comité Conjoint des Impressions.*

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter comme son deuxième rapport, le rapport de son sous-comité et le recommande à la considération de votre honorable chambre.

Votre comité ayant pris communication d'une résolution du comité conjoint des impressions du Parlement Fédéral, demandant qu'un échange des documents parlementaires ait lieu entre les législatures fédérale et locale, pour l'usage des membres de leurs chambres respectives, approuve la suggestion contenue dans la dite résolution, et recommande l'échange des documents de la session, journaux et appendices et statuts.

Votre comité recommande que le greffier des impressions soit autorisé à transmettre la présente résolution à l'honorable comité conjoint des impressions du parlement d'Ottawa, lors de la prochaine session, et à le

prier de bien vouloir faire les démarches nécessaires pour obtenir du gouvernement fédéral que les documents échangés soient transmis *franc de port*.

Le tout respectueusement soumis

J. O. BEAUBIEN  
Président.

CONSEIL LÉGISLATIF, QUÉBEC,  
Chambre de Comité No. 3, 13 Décembre 1871.

*Rapport A du Sous-Comité du Comité Conjoint des Impressions.*

Au Président du comité conjoint des impressions,

Monsieur le Président,

Votre sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions de l'année écoulée a l'honneur de faire rapport :

Qu'il est satisfait de l'exactitude des comptes en général, quoiqu'il n'ait pas fait un examen minutieux de toutes les pièces justificatives qui sont au nombre de plus de six cents ;

Qu'il a remarqué avec plaisir l'amélioration du système de la tenue des comptes, la manière de les établir, et l'adoption complète des suggestions du sous-comité de la dernière session ;

Qu'après avoir pris communication des contrats pour les impressions des statuts et des documents de la législature, il reste évident que les articles qui ont trait au temps où les impressions doivent être terminées, n'ont pas été exécutés, savoir : " Que l'impression des statuts devra être complétée dans l'espace d'un mois après chaque session, " et les documents dans les deux mois après la fin des sessions. "

Votre sous-comité est d'avis que dans l'intérêt du public il est urgent que les officiers en charge de tels devoirs fassent en sorte de livrer à temps l'ouvrage aux imprimeurs pour que les conditions des contrats reçoivent leur pleine exécution ;

Votre sous-comité est aussi d'avis, qu'il ne soit payé aux imprimeurs qui ont des contrats avec le gouvernement ou avec les chambres, aucune indemnité ou extra pour travail de nuit, travail du dimanche, etc., etc., sur ces contrats ;

Votre sous-comité étant convaincu qu'il est de l'intérêt public de s'en tenir strictement à la lettre des contrats, en laissant aux parties contractantes le droit de résilier leurs engagements ;

Votre sous-comité croit devoir recommander encore que la *Gazette Officielle* soit envoyée aux municipalités pour y être conservée, et servir de records ;

Votre sous-comité a aussi examiné les documents suivants et recommande que l'impression du rapport de l'Honorable Ministre des Terres de la Couronne, par son ordre, pour l'usage de ce département, et pour les documents de la session, de même que l'impression des estimés et états des dépenses de la Province de Québec pour l'année fiscale devant finir le 30 juin 1873, par ordre de l'Honorable Trésorier, pour l'usage de son département, soit approuvée ;

Que les deux documents suivants soient imprimés comme document de la session, savoir : " Etat des affaires de la compagnie des chemins de péage de l'Isle Jésus : " " Estimés et états des dépenses de la province de Québec pour l'année fiscale devant finir le 30 juin 1873."

Que les deux suivants soient imprimés en partie, comme document de la session :

" Réponse à une adresse, correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Province de Québec, au sujet de l'Immigration ;"

" Copies des contrats entre le gouvernement de la Province de Québec et les propriétaires de l'Asile de Beauport, du 16 mai 1857 au 21 avril 1865 et du 25 octobre 1871 et la correspondance y ayant rapport."

Que le deuxième rapport du comité des Privilèges et élections le soit aussi en partie comme appendice du journal.

Votre sous-comité recommande en outre, que les documents suivants ne soient pas imprimés :

- 1o. Rapport des municipalités.
- 2o. Etat des affaires des institutions de Bienfaisance et de Charité.
- 3o. Etat des Baptêmes, Mariages et Sépultures, district de Rimouski pour l'année 1869.
- 4o. Réponse à une adresse : correspondance échangée entre le gouvernement Fédéral et celui de la Province de Québec au sujet du transfert de la propriété située à Montréal, entre les rues Notre-Dame, Claude et le quarré Jacques-Cartier.
- 5o. Réponse à une adresse : correspondance au sujet de la résidence du Juge nommé pour les districts de Montmagny et de Beauce.

Le tout humblement soumis

F. G. MARCHAND  
Président.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
Québec, 5 Décembre 1871.

Au Président et aux membres du comité conjoint sur les impressions pour les deux chambres.

*M. le Président,*

Conformément à l'ordre permanent du comité, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes d'impressions, papier et reliure pour les deux chambres, pour le temps écoulé depuis la dernière session.

Les comptes sont accompagnés de pièces justificatives numérotées de 1 à 682 en tout : 132 pour l'Honorable Conseil Législatif et 550 pour l'Assemblée Législative.

Le montant se divise comme suit :

|   |             |
|---|-------------|
| Pour l'Honorable Conseil Législatif ..... | \$ 732 79   |
| Pour l'Assemblée Législative.....         | 7.304.41    |
|   | \$ 8.037.20 |

D'après les instructions du greffier de l'Assemblée Législative, le tirage du journal et appendices de la dernière session a été augmenté de 150 exemplaires français et 50 exemplaires anglais, en vue de pouvoir l'expédier aux députés du premier parlement qui ne font pas partie de la représentation actuelle.

Je dois déclarer à votre comité qu'il n'a pas été en mon pouvoir de faire exécuter les articles des contrats qui ont trait au temps où les impressions doivent être terminées.

Ces retards peuvent être attribués à deux causes, certains documents ne sont pas livrés à temps aux imprimeurs, et certains imprimeurs prennent plus que le temps voulu pour faire l'ouvrage.

Le tout respectueusement soumis

C. F. LANGLOIS  
G. C. I.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant le Notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant l'érection civile des paroisses, dans le but de faciliter la confection des cadastres,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 13) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de " l'Association de la Salle Saint-Patrice de Montréal,"

- Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 21) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse, en cette province,"

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Armstrong*, *Beaudry*, *Dostaler*, *Panét*, *Rodier*, *Ross* et le moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska,"

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour donner au Synode du diocèse de Montréal pouvoir de subdiviser des paroisses érigées pour des fins ecclésiastiques par Lettres Patentes Royales,"

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 40) intitulé : " Acte pour autoriser le conseil du comté de Nicolet à ériger la paroisse de Sainte Marie de Blandford en une municipalité de paroisse,"

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 44) intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-neuf Victoria, chapitre soixante-et-un, intitulé : " Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en ville,"

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents  
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité  
 général pour la prise en considération du Bill (H) intitulé : "Acte pour  
 remédier aux erreurs typographiques et autres, qui peuvent se glisser dans  
 l'impression des Bills et des statuts,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que permission lui soit donnée de retirer le dit Bill.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne  
 à demain, à 3 heures P. M.

## Mardi, 19 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGeery,*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*. Que le délai fixé pour recevoir tout rapport d'un comité per-  
 manent ou spécial sur un Bill Privé soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,  
 auquel a été référé le Bill (No 27) intitulé : "Acte pour amender de nouveau  
 l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses des comtés de  
 Richelieu, Drummond et Arthabaska," fait rapport que le dit Bill a été exa-  
 miné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Armstrong*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 13) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de " l'Association de la Salle Saint-Patrice de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 40) intitulé : " Acte pour autoriser le conseil du comté de Nicolet à ériger la paroisse de Sainte-Marie de Blandford en une municipalité de paroisse," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Proulx*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 31) intitulé : " Acte pour donner au Synode du diocèse de Montréal pouvoir de subdiviser des paroisses érigées pour des fins ecclésiastiques par Lettres-Patentes Royales," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Wood*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 44) intitulé : " Acte pour amender

l'acte vingt-neuf Victoria, chapitre soixante-et-un, intitulé : "Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en ville," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Dostaler*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'honorable M. *Starnes*, du comité spécial, auquel a été référé le Bill (No. 21) intitulé : "Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse, en cette province," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Panet*, de la part du comité, fait rapport qu'il a examiné le dit Bill, y a fait quelque progrès et demande la permission de siéger de nouveau.

L'Honorable M. *Rodier*, du comité spécial pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, pour la présente session, présente son troisième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

#### CONSEIL LÉGISLATIF

Chambre de Comité, 19 Décembre 1871.

Le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les comptes du greffier depuis le 13 Novembre 1871 au 14 Décembre de la même année.

Le greffier avait à rendre compte de la somme de \$4,974.47, plus la somme de \$5.00 à lui remise sur le chèque No. 1.113 faisant en tout \$4,979.47, et à la satisfaction de votre comité il a rendu un compte détaillé, appuyé

sur pièces justificatives, numérotées depuis 1360 à 1401 inclusivement, et montrant que les déboursés se sont élevés entre les dites deux époques à la somme de \$2.990.99 en sorte qu'il restait à la dite époque au crédit de votre Honorable Chambre la somme de \$1.988.48 dont il aura à rendre compte ci-après.

Le tout humblement soumis

CHS. S. RODIER  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Rodier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que la première partie de la quarante-et-unième règle de cette chambre soit suspendue jusqu'à la fin de la session.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 6) intitulé : "Acte concernant les dépôts judiciaires et autres," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 11) intitulé : "Acte pour incorporer l'Œuvre du Patronage de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 16) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 28) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 29) intitulé : "Acte pour incorporer les "Missionnaires de Notre-Dame S. J.," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 34) intitulé : "Acte pour autoriser la Chambre Provinciale des

Notaires à admettre, après examen, William Fahey, comme Notaire," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 43) intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-quatrième Victoria, chapitre huit, concernant les registres de l'état civil dans une certaine partie du district de Saguenay," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 59) intitulé : "Acte pour déterminer le temps où les statuts de cette province deviendront en force," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois demain.

L'Honorable M. *Beaudry* propose,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette

chambre copie du rapport des commissaires d'école de la cité de Montréal, faisant connaître les montants reçus par les commissaires d'école et aussi de quelle manière ces montants ont été dépensés ; le nombre d'instituteurs, leur salaire et le nombre d'élèves auxquels ils donnent l'instruction, les bâtisses sous le contrôle des dits commissaires, les maisons d'école qu'ils ont fait construire, le coût de chaque bâtisse et le prix des terrains sur lesquels sont construites les dites bâtisses, le nombre des écoliers payant et le prix qu'ils payent à chaque école,

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné*, Que les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (I) intitulé :  
" Acte pour amender de nouveau la loi concernant le notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé :  
" Acte pour amender la loi concernant l'érection civile des paroisses, dans le but de faciliter la confection des cadastres,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *de Léry*, la chambre s'ajourne à demain, à 8 heures P. M.

---



---

## Mercredi, 20 Décembre 1871.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaudry,*  
*Bryson,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*  
*Le Boutillier,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Rodier,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'Honorable M. *Starnes*, des habitants de Ste. Martine, comté de Chateauguay.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de Shawenigan, comté de St. Maurice, demandant de l'aide pour un pont.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que permission lui soit donnée de retirer la pétition présentée par lui au nom de E. H. King *et al.*, de Montréal.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 17) intitulé : "Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 23) intitulé: "Acte pour amender de nouveau la loi concernant les magistrats de district en cette Province," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 45) intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 58) intitulé: "Acte pour autoriser les directeurs des écoles d'industrie et de réforme et de certaines institutions de charité de mettre en apprentissage ou de placer au dehors les enfants qui sont sous leur direction," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 57) intitulé: "Acte pour amender l'acte de cette Province, 32 Victoria, chapitre 22, concernant les jurés et jurys," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec  
un Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour pourvoir à la vente de certaines pro-  
priétés dans la cité de Montréal et à la construction d'édifices pour les éco-  
les normales Jacques-Cartier et Laval," auquel elle demande le concours de  
cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
chambre pour demain.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills  
Privés, auquel a été référé le Bill (No. 34) intitulé : " Acte pour autoriser la  
Chambre Provinciale des Notaires à admettre, après examen, William  
Fahey, comme Notaire," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier  
et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.  
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe  
cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés,  
auquel a été référé le Bill (No. 43) intitulé : " Acte pour incorporer la com-  
pagnie de chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska," fait rapport  
que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre  
avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle  
le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la  
question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois main-  
tenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?  
Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe  
cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amen-  
dements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 58) intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-quatrième Victoria, chapitre huit, concernant les registres de l'état civil dans une certaine partie du district de Saguenay,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 6) intitulé : "Acte concernant les dépôts judiciaires et autres,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29) intitulé : "Acte pour incorporer les Missionnaires de Notre-Dame S. J.",

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 59) intitulé : "Acte pour déterminer le temps où les statuts de cette province deviendront en force,"

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (I) intitulé : "Acte pour amender de nouveau la loi concernant le Notariat,"

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit ordre du jour soit continué à demain.

---

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (J) intitulé :  
 " Acte pour amender la loi concernant l'érection civile des paroisses, dans le  
 but de faciliter la confection des cadastres, "

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
 chambre pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain,  
 à 11 heures A. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Thibaudeau*, la chambre s'ajourne  
 à demain, à 11 heures A. M.

---

## Jeudi, 21 Décembre 1871.

*Séance de 11 heures A. M.*

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

|  |  |
|--|--|
| <i>Archangeault,</i><br><i>Armstrong,</i><br><i>Beaubien,</i><br><i>Beaudry,</i><br><i>Bryson,</i><br><i>Dionne,</i><br><i>Dostaler,</i><br><i>Ferrier,</i><br><i>Fraser,</i><br><i>Gingras,</i><br><i>Hale,</i> | <i>LeBoutillier,</i><br><i>Le Maire,</i><br><i>Léry, de</i><br><i>McGreeny,</i><br><i>Panel,</i><br><i>Proulx,</i><br><i>Prudhomme,</i><br><i>Ross,</i><br><i>Starnes,</i><br><i>Thibaudeau,</i><br><i>Wood.</i> |
|--|--|

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la  
 table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Edouard de Frampton,  
 comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de St. Bernard, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de Ste. Marguerite, comté de Dorchester,

Par le même, de Damase Roy *et al.*,

Par le même, de Louis Vermette *et al.*, du district de Beauport,

Par le même, des habitants du canton Langevin,

Par le même, des habitants du canton de Ware, comté de Dorchester,

Par le même, des habitants de Ste. Claire, comté de Dorchester.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No 23) intitulé: " Acte pour amender de nouveau la loi concernant les magistrats de district en cette Province, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 56) intitulé: " Acte pour autoriser les directeurs des écoles d'industrie et de réforme et de certaines institutions de charité de mettre en apprentissage ou de placer au dehors les enfants qui sont sous leur direction, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Prudhomme*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 57) intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette Province, 32 Victoria, chapitre 22, concernant les jurés et jurys,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dostaler*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 10) intitulé : " Acte pour amender l'acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant l'agrandissement du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, ainsi que l'acte 33e Victoria, chapitre 52, intitulé : " Acte pour amender l'acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, " et pour autre fins généralement, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 54) intitulé : " Acte pour établir un ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de Saint-Hyacinthe, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 61) intitulé : " Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour l'année financière expirant le trente de juin mil huit cent soixante-et-treize, et à certaines autres fins du ressort du service public," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif l'a passé sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 17) intitulé : " Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal, et pour d'autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

L'Honorable M. *Ferrier* propose,

Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'Honorable M. *Fraser*, propose en amendement,

Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec instruction de retrancher le mot " cinquante " dans les sixième et septième lignes de la page huitième, section dix-huitième, et le remplacer par les mots " vingt-cinq."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la motion en amendement, elle est perdue sur division.

*Ordonné*, en conséquence.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 29) intitulé : " Acte pour incorporer

Les missionnaires de Notre-Dame S. J.," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaulry*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 45) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Ferrier*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 62) intitulé : " Acte pour pourvoir à la vente de certaines propriétés dans la cité de Montréal et à la construction d'édifices pour les écoles normales Jacques-Cartier et Laval,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Armstrong*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6) intitulé : " Acte concernant les dépôts judiciaires et autres,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Beaudry*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 59) intitulé : " Acte pour déterminer le temps où les statuts de cette province deviendront en force,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (I) intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant le Notariat,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeau*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (J) intitulé : " Acte pour amender la loi concernant l'érection civile des paroisses, dans le but de faciliter la confection des cadastres."

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *LeMaire*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée Législative.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable Orateur informe la chambre que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a l'intention de proroger la présente session de la Législature, samedi, le vingt-trois Décembre courant, à une heure P. M., si l'état des affaires publiques le permet.

La pétition suivante est lue et reçue :

Des habitants de Ste. Martine, comté de Châteauguay, demandant de l'aide pour l'empierrement des chemins.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 44) intitulé : " Acte pour amender l'acte vingt-neuf Victoria, cha-

pitre soixante-et-un, intitulé : " Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en ville," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (C) intitulé : " Acte pour autoriser le Barreau du Bas-Canada, Province de Québec, à admettre George Gregory Smith comme Avocat et Procureur," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés présente son huitième rapport.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est *Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 21 Décembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à requérir les avis exigés par la 49<sup>ème</sup> règle :

Des habitants de la paroisse de Shawenigan, comté de St. Maurice, demandant de l'aide pour un pont ;

Des habitants de St. Sauveur, comté de Terrebonne, demandant l'ouverture d'un chemin dans les cantons de Howard et de Montcalm ;

Des habitants de St. Barnabé, St. Sévère et St. Elie, comté de St. Maurice, demandant une subvention de \$5.000 pour la construction d'un chemin ;

De C. P. Treadwell, Ecr., shérif des comtés unis de Prescott et de Russell, demandant une subvention pour des chemins de colonisation ;

Des habitants de St. Gabriel-Ouest, comté de Québec, demandant une subvention de \$4.000 pour la construction d'un pont ;

Des habitants de St. Vital de Lambton, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure résidant dans le district de Beauce ;

Du Conseil Municipal de Stoneham, comté de Québec, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants de la ville de Montréal, demandant que la taxe d'école en la cité de Montréal soit fixée à un cinquième au lieu d'un dixième de centin dans la piastre de valeur ;

Des habitants d'Yamaska s'opposant à la passation d'un certain projet de loi amendant l'acte d'incorporation de la compagnie de chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska ;

Des habitants du canton de Halifax Nord, comté de Mégantic, demandant un amendement à la loi municipale aux fins de permettre de répartir les travaux des routes en proportion de l'étendue en superficie du bienfonds ;

Des membres de la corporation du collège de Chambly, demandant de l'aide;

Des habitants des cantons de Lingwick, Hampden et Marston, demandant une subvention pour un chemin.

Le tout humblement soumis

LOUIS PANET  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 10) intitulé : " Acte pour amender l'acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant l'agrandissement du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, ainsi que l'acte 33e Victoria, chapitre 52, intitulé : " Acte pour amender l'acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, " et pour autres fins généralement, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 54) intitulé : " Acte pour établir un ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de Saint-Hyacinthe, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour amender les dispositions de l'acte trente-trois Victoria, chapitre quarante-six, concernant l'incorporation de la cité de Québec, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents  
 et Bills Privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec  
 un Bill (No. 68) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois de l'édu-  
 cation en cette Province," auquel elle demande le concours de cette cham-  
 bre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
 chambre pour demain.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que, lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à de-  
 main, à 11 heures A. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec  
 un Bill (No. 24) intitulé : " Acte concernant l'amendement de certains arti-  
 cles du Code de Procédure Civile, la nomination d'un juge additionnel de  
 la Cour Supérieure à Montréal, et l'administration de la justice sous d'autres  
 rapports," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
 chambre pour demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec  
 un Bill (No. 60) intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité les  
 divers actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.  
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
 chambre pour demain.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Ross*, la chambre s'ajourne à demain,  
 à 11 heures A. M.

Vendredi, 22 Décembre 1871.

Séance de 11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Armstrong,*  
*Beaubien,*  
*Beaubry,*  
*Dionne,*  
*Dostaler,*  
*Ferrier,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*  
*LeBoutillier,*

*Le Maire,*  
*Léry, de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Proulx,*  
*Prudhomme,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau,*  
*Wood.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de St. Edouard de Frampton, comté de Dorchester, demandant qu'un juge réside dans le district de Beauce ;

Des habitants de St. Bernard, comté de Dorchester, demandant qu'un juge réside dans le district de Beauce ;

Des habitants de la paroisse de Ste. Marguerite, comté de Dorchester, demandant qu'un juge réside dans le district de Beauce ;

Dé Damase Roy *et al.*, demandant qu'un juge réside dans le district de Beauce ;

De Louis Vermette *et al.*, du district de Beauce, demandant qu'un juge réside dans le district de Beauce ;

Des habitants du canton Langévin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour certains chemins ;

Des habitants du canton de Ware, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour amender les dispositions de l'acte trente-trois Victoria, chapitre quarante-six, concernant l'incorporation de la cité de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icetux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 68) intitulé : " Acte pour amender de nouveau les lois de l'éducation en cette Province, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Thibaudeau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 24) intitulé : " Acte concernant l'amendement de certains articles du Code de Procédure Civile, la nomination d'un juge additionnel de la Cour Supérieure à Montréal, et l'administration de la justice sous d'autres rapports, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, qu'il y a fait quelque progrès, et demande la permission de siéger de nouveau aujourd'hui à 4 heures P. M.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 60) intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Starnes*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 6) intitulé : " Acte concernant les dépôts judiciaires et autres," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 45) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 48) intitulé : " Acte pour limiter l'application des articles 298 et 299 du code civil et du titre cinquième de la troisième partie du code de procédure civile," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 55) intitulé : " Acte pour amender l'acte des Licences de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre pour aujourd'hui à 4 heures P. M.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et sur permission que la chambre se forme de nouveau en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 24) intitulé : " Acte concernant l'amendement de certains articles du Code de Procédure Civile, la nomination d'un juge additionnel de la Cour Supérieure à Montréal, et l'administration de la justice sous d'autres rapports,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné et entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée Législative.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *de Léry*, des habitants de St. Frédéric de Broughton,

Par le même, des habitants de St. François, comté de Beauce,

Par le même, des habitants de St. Pierre de Broughton, comté de Beauce,

Par le même, des habitants de Shenley,

Par le même, des habitants de St. Côme, comté de Beauce,

Par le même, des habitants de Linière, comté de Beauce,

Par le même, des habitants du canton de Tring,

Par le même, des habitants de Shenley et Dorset.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 63) intitulé : " Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

L'Honorable M. *Archambeault*, propose,  
Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Ordonné, en conséquence.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit  
Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Fraser*, de la part du comité, fait rapport que le dit  
Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette  
chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois ce soir à 8 heures P. M.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec  
un Bill (No. 70) intitulé : "Acte pour pourvoir à l'octroi de certaines terres  
pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer international de St.  
François et Mégantic et de la compagnie du chemin à lisses de Québec à  
Gosford," avec une carte de la province de Québec annexée au dit Bill,  
auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la  
chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit  
Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *McGreevy*, de la part du comité, fait rapport que le dit  
Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette  
chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe  
cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier,  
avec le Bill (J) intitulé : "Acte pour amender la loi concernant l'Érection  
Civile des paroisses dans le but de faciliter la confection des Cadastres,"  
informant cette chambre que l'Assemblée Législative a passé ce Bill sans  
amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec  
le Bill (No. 24) intitulé : "Acte concernant l'amendement de certains arti-

cles du Code de Procédure Civile, la nomination d'un juge additionnel de la Cour Supérieure à Montréal, et l'administration de la justice sous d'autres rapports." informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 51) intitulé : " Acte pour amender les dispositions de l'acte trente-trois Victoria, chapitre quarante-six, concernant l'incorporation de la cité de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec le Bill (No. 54) intitulé : " Acte pour établir un ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de Saint-Hyacinthe," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé ses amendements sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec un Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour diviser le comté de Chicoutimi en deux divisions d'enregistrement et le séparer du comté de Saguenay pour les fins des sociétés d'agriculture," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est  
*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés.

L'Honorable M. *Pauet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son neuvième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier, comme suit :

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 22 Décembre, 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient par de nature à exiger l'avis requis par la 49ème règle :

Des habitants du canton de Ware, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour un chemin ;

Des habitants du canton Langevin, comté de Dorchester, demandant de l'aide pour certains chemins ;

Des habitants de la paroisse de Sainte Claire, comté de Dorchester,

De Louis Vermette *et al.*, du district de Beauce,

De Damase Roy *et al.*, du district de Beauce,

Des habitants de la paroisse de Sainte Marguerite, comté de Dorchester,  
Des habitants de la paroisse de Saint Bernard, comté de Dorchester,  
Des habitants de Saint Edouard de Frampton, comté de Beauce, deman-  
dant tous que le gouvernement prenne des mesures nécessaires pour leur  
donner un juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET  
Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que la 28ème règle de cette chambre soit suspendue d'ici à la  
fin de la session.

L'Honorable M. *Beaudry*, propose,

Que le siège occupé dans le Conseil Législatif par l'Honorable membre  
qui représente la division de Rougemont soit déclaré vacant, attendu  
qu'il ne possède pas la qualification foncière exigée par l'acte de l'Amérique  
Britannique du Nord, 1867, qui pourvoit aux qualifications exigées des  
membres qui peuvent siéger dans cette chambre.

Après débats,

Sur motion de l'Honorable M. *Beaudry*, il est

*Ordonné*, Que permission lui soit donnée de retirer la dite motion.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec  
le Bill (No 29) intitulé : " Acte pour incorporer les missionnaires de Notre-  
Dame S. J.," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé  
son amendement sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier, avec  
un Bill (No. 65) intitulé : " Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le  
comté de Bellechasse du district de Montmagny, et l'annexer au district de  
Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu la première fois.

L'Honorable M. *Starnes*, propose,

Que le dit Bill soit lu la seconde fois maintenant,

L'Honorable M. *Beaubien*, propose en amendement

Que le dit Bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant, mais d'hui en  
six mois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement,  
la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## CONTENTS :

## Les Honorables Messieurs

|                         |                 |                  |
|-------------------------|-----------------|------------------|
| <i>Archambeault,</i>    | <i>Gingras,</i> | <i>McGreevy,</i> |
| <i>Beaubien.</i>        | <i>Hale,</i>    | <i>Panet et</i>  |
| <i>Boucherville, de</i> | <i>Léry, de</i> | <i>Ross. 10.</i> |
| <i>Dionne,</i>          |                 |                  |

## NON-CONTENTS :

## Les Honorable Messieurs

|                   |                   |                       |
|-------------------|-------------------|-----------------------|
| <i>Prudhomme,</i> | <i>Starnes et</i> | <i>Thibaudeau. 3.</i> |
|-------------------|-------------------|-----------------------|

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.  
Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 55) intitulé : " Acte pour amender l'acte des licences de Québec,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Hale*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Beaubien*, il est  
Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'Honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, auquel a été référé le Bill (No. 69) intitulé : " Acte pour diviser le comté de Chicoutimi en deux divisions d'enregistrement et le séparer du comté de Saguenay pour les fins des sociétés d'agriculture." fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il le rapporte à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *McGreevy*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 48) intitulé : " Acte pour limiter l'application

des articles 298 et 299 du code civil et du titre cinquième de la troisième partie du code de procédure civile," soit lu la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

*Ordonné*, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette chambre sans amendement.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est

*Ordonné*. Que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

L'Honorable M. *Archambeault*, propose,

Que le Bill (No. 63) intitulé : "Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec," soit lu la troisième fois maintenant.

L'Honorable M. *de Boucherville*, propose en amendement,

Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit de nouveau renvoyé à un comité général de toute la chambre avec instruction de retrancher la sous section 678*b* dans la 8ème section qui se lit comme suit : "678*b*. Si le règlement ainsi approuvé ou désapprouvé est un règlement du conseil du comté, tous les électeurs de la municipalité locale habiles à voter sont réputés avoir voté "oui," si le règlement est déclaré approuvé, ou "non," si le règlement est déclaré désapprouvé.

Le président de l'assemblée doit constater le nombre de ces électeurs, dans le certificat qu'il est tenu de déposer au bureau du conseil de comté, et le préfet, dans la computation des votes donnés pour ou contre le règlement, doit les compter tous pour ou contre tel règlement, suivant le cas."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

#### CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

*Beaudry*,

*Boucherville*, de

et *Hale*. 3.

## NON-CONTENTS :

## Les Honorables Messieurs

*Archambeault,*  
*Dionne,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*

*Léry de*  
*McGreevy,*  
*Panet,*  
*Prud'homme,*

*Ross,*  
*Starnes et*  
*Thibaudeau. 11.*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question de concours étant mise sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division, et

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

*Protestation*.—Je proteste contre la troisième lecture de ce Bill : 1o Parce que le titre du dit Bill ne donne pas une idée suffisante de ce qui y est contenu. 2o Parce que le dit projet de loi dans la clause cinquième, dit que les amendements faits au rôle d'évaluation entrent immédiatement en force. 3o Parce que le dit projet de loi donne aux municipalités de comté votant à l'unanimité le droit d'engager la propriété, et cela, à l'encontre du vote donné par les municipalités locales qui peuvent être dissidentes. 4o Parce que le dit projet de loi donne aux conseils locaux des pouvoirs illimités que je considère injustes et inconstitutionnels. 5o Parce que le mode de votation tel qu'établi par le code municipal de la province de Québec ne devrait pas être changé.

J. L. BEAUDRY.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec le Bill (No. 43) intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska," informant cette chambre que l'Assemblée Législative a agréé les amendements faits par le Conseil Législatif au dit Bill, moins le second amendement qu'elle ne croit pas devoir agréer.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Résolu*, Que cette chambre n'insiste pas sur le dit second amendement.

*Ordonné*, Que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette chambre que le Conseil Législatif n'insiste pas sur le dit second amendement fait à ce Bill.

Sur motion de l'Honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que lorsque la chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, la chambre s'ajourne à demain 11 heures A. M.

Samedi, 23 Décembre 1871.

Séance de 11 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Charles Boucher de Boucherville*, Orateur,

Les Honorables Messieurs,

*Archambeault,*  
*Beaudry,*  
*Dionne,*  
*Fraser,*  
*Gingras,*  
*Hale,*  
*Le Boutillier,*

*Léry, de*  
*McGreavy,*  
*Panet,*  
*Prudhomme,*  
*Ross,*  
*Starnes,*  
*Thibaudeau.*

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des habitants de la paroisse de Ste. Claire, comté de Dorchester, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce;

Des habitants de St. Frédéric, comté de Beauce, demandant la remise des intérêts dus au gouvernement sur les terres de leur localité et un délai pour le paiement du capital fixé par les règlements actuellement en force;

Des habitants de St. François, comté de Beauce, demandant la remise d'une partie des intérêts et rentes dus au gouvernement sur les terres de leur localité et un délai pour le paiement du capital fixé par les règlements actuellement en force;

Des habitants de St. Pierre de Broughton, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce;

Des habitants du canton de Shenley, demandant de l'aide pour un chemin;

Des habitants de St. Côme, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce;

Des habitants de Linière, comté de Beauce, demandant la remise des intérêts dus au gouvernement sur les terres de leur localité et un délai pour le paiement du capital fixé par les règlements actuellement en force;

Des habitants du canton de Tring, comté de Beauce, demandant la remise des intérêts dus au gouvernement sur les terres de leur localité et un délai pour le paiement du capital fixé par les règlements actuellement en force;

Des habitants des cantons de Shenley et de Dorset, comté de Beauce, demandant que le gouvernement leur fasse une remise des rentes et intérêts dus depuis au delà de cinq ans, et leur donne un délai de deux ans pour le paiement du capital fixé par les règlements actuellement en force.

L'honorable M. *Panet*, du comité des Ordres Permanents et Bills Privés, présente son dixième rapport.

*Ordonné*, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit :

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 23 Décembre 1871.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son dixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 49ème règle :

Des habitants de St. Frédéric, comté de Beauce,  
 Des habitants des cantons de Shenley et de Dorset, comté de Beauce,  
 Des habitants de St. François, comté de Beauce,  
 Des habitants du canton de Tring, comté de Beauce,  
 Des habitants de Linière, comté de Beauce, demandant la remise des intérêts dus au gouvernement sur les terres de leur localité et un délai pour le paiement du capital fixé par les règlements actuellement en force ;  
 Des habitants de Saint Pierre de Broughton, comté de Beauce, et des habitants de Saint Côme, comté de Beauce, demandant que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour leur donner un Juge de la Cour Supérieure, résidant dans le district de Beauce ;  
 Des habitants du canton de Shenley, demandant de l'aide pour un chemin.

Le tout respectueusement soumis

LOUIS PANET

Président.

Sur motion de l'Honorable M. *Panet*, il est  
*Ordonné*, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Beaudry*, propose,  
 Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit institué une enquête pendant le cours de la vacance d'ici à la prochaine session, ayant pour but de constater la qualification foncière que possède l'Honorable membre qui représente la division Rougemont dans cette chambre, qualification exigée par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Et des débats s'étant élevés,

L'Honorable Orateur a déclaré la motion hors d'ordre.  
*Ordonné*, en conséquence.

Sur motion de l'Honorable M. *Starnes*, il est  
*Ordonné*, Que la 28ème règle de cette chambre soit remise en force d'ici à la fin de la session.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la chambre reprend sa séance, et

A une heure de l'après-midi, Son Excellence Sir Narcisse Fortunat Belleau, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le Trône, l'Honorable Orateur a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la chambre de l'Assemblée Législative et d'informer cette chambre que c'est le plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'elle à la Salle du Conseil Législatif,

Laquelle étant venue avec Son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie lit les titres des Bills à être passés séparément, comme suit :

Acte concernant les licences de mariage.

Acte pour incorporer " La Société Bienveillante des Cordonniers de Québec."

Acte pour incorporer " L'Œuvre du Patronage de Québec."

Acte pour incorporer " The Trafalgar Institute" pour instruire et former les jeunes filles de moyenne et de haute condition.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer à passagers, de la cité de Montréal.

Acte pour incorporer l'institut canadien-français de Montréal.

Acte pour incorporer le collège de Sorel.

Acte pour permettre à la corporation de la ville de Sherbrooke de rendre valable une certaine contribution faite dans le but de venir en aide aux victimes de l'incendie de Chicago.

Acte pour amender l'acte vingt-deux Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé : Acte pour incorporer " l'Asile des dames protestantes de Québec."

Acte pour corriger certaines erreurs dans la version anglaise du chapitre 46 de la 34<sup>ème</sup> Victoria, concernant la société de passage du pont neuf de Saint-Hyacinthe.

Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des cadastres.

Acte pour incorporer la " Dominion Homestead Building Society."

Acte pour amender l'acte de cette province, trente-deux Victoria, chapitre cinquante-deux, concernant la subvention à être accordée aux chemins de fer de colonisation.

Acte pour amender " un acte pour le soulagement d'une certaine congrégation religieuse à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens," et pour d'autres fins.

Acte pour amender la charte du chemin à lisses de Québec à Gosford.

Acte pour amender l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Pointe Lévis et l'Anse des Sauvages.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et la vallée de Gatineau.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de Waterloo et Magog.

Acte pour amender la loi relative aux assurances mutuelles des fabriques en ce qui concerne les diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses des comtés de Micheliu, Drummond et Arthabaska.

Acte pour donner au Synode du Diocèse de Montréal, pouvoir de subdiviser des paroisses érigées pour des fins ecclésiastiques par Lettres-Patentes Royales.

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de "l'Association de la Salle Saint-Patrice de Montréal."

Acte pour autoriser le conseil du comté de Nicolet, à ériger la paroisse de Sainte-Marie de Blandford en municipalité de paroisse.

Acte pour amender l'acte trente-quatrième Victoria, chapitre huit, concernant les registres de l'état civil dans une certaine partie du district de Saguenay.

Acte pour déterminer le temps où les statuts de cette province deviendront en force.

Acte concernant les dépôts judiciaires et autres.

Acte pour incorporer les "Missionnaires de Notre-Dame, S. J."

Acte pour autoriser la Chambre Provinciale des Notaires à admettre après examen, William Fahey, comme Notaire.

Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska.

Acte pour amender l'acte de cette province, 32 Victoria, chapitre 22, concernant les jurés et jurys.

Acte pour pourvoir à la vente de certaines propriétés dans la ville de Montréal et à la construction d'édifices pour les écoles normales Jacques-Cartier et Laval.

Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant les magistrats de district en cette Province.

Acte pour autoriser les directeurs des écoles d'industrie et de réforme et de certaines institutions de charité de mettre en apprentissage ou de placer au dehors les enfants qui sont sous leur direction.

Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Acte pour établir un ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de Saint-Hyacinthe.

Acte pour amender l'acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant l'agrandissement du cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, ainsi que l'acte 33e Victoria, chapitre 52, intitulé : "Acte pour amender l'acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges," et pour autres fins généralement.

Acte pour amender les dispositions des actes 33 Vict., chap 46 et 31 Victoria, chapitre 33, concernant l'incorporation de la cité de Québec.

Acte concernant l'amendement de certains articles du code de procédure civile, la nomination d'un juge additionnel de la Cour Supérieure à Montréal, et l'administration de la justice sous d'autres rapports.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour amender de nouveau les lois de l'éducation en cette province.  
 Acte pour amender l'acte vingt-neuf Victoria, chapitre cinquante-et-un, intitulé : " Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en ville."

Acte pour amender l'acte des licences de Québec.

Acte pour autoriser le Barreau du Bas-Canada, Province de Québec, à admettre George Gregory Smith, comme avocat et procureur.

Acte pour amender la loi concernant l'érection civile des paroisses dans le but de faciliter la confection des cadastres.

Acte pour limiter l'application des articles 298 et 299 du code civil et du titre cinquième de la troisième partie du code de procédure civile.

Acte pour diviser le comté de Chicoutimi en deux divisions d'enregistrement et le séparer du comté de Saguenay pour les fins des sociétés d'agriculture.

Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec.

Acte pour pourvoir à l'octroi de certaines terres pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer international de St. François et Mégantic, et de la compagnie du chemin à lisses de Québec et Gosford.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le greffier de cette chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'Honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Excellence pour qu'elle veuille y donner sa sanction, un bill intitulé :

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année financière, expirant le trente de juin mil huit cent soixante-et-treize, et à certaines autres fins du ressort du service public.

A ce Bill la Sanction Royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses fidèles et loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur clore la première session du second Parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,  
 Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je suis heureux de vous féliciter sur vos travaux et sur l'importance de vos délibérations. Je vois avec plaisir que vous avez jugé à propos de continuer la politique inaugurée par le dernier parlement au sujet de la colonisation et des chemins de fer, et que vous n'avez rien négligé pour assurer le développement rapide des ressources de notre Province. Les diverses lois

---

que vous avez adoptées dans le but d'améliorer l'administration de la justice et pour divers autres objets d'utilité publique, et les mesures d'intérêt local et privé qui ont été sanctionnées, seront bien vues, je n'en doute pas, du peuple de cette Province.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides, et je verrai à ce que le meilleur usage soit fait des sommes que vous avez mises à la disposition du gouvernement.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Au moment de vous séparer pour rentrer dans vos foyers, acceptez les vœux que je forme pour votre bonheur et celui de vos familles.

Alors l'Honorable Orateur de cette chambre dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que ce Parlement provincial soit prorogé à jeudi, le premier jour de Février prochain, pour être ici tenu, et ce Parlement provincial est en conséquence prorogé à jeudi, le premier jour de février prochain.

*Conseil Législatif*

# INDEX

DU

## CINQUIÈME VOLUME.

~~~~~  
35 VICTORIA, 1871.  
~~~~~

**A**BERCROMBIE, WEXFORD et KILKENNY : Habitants de, Pétition des, 24 et 29.

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE QUÉBEC : Rapport des affaires de l', 32.

ACTIONS DE GRACES : Le conseil s'ajourne à l'ouverture de la séance, par déférence pour les protestants, pour qui ce jour est un jour d', 19.

### ADRESSES :

*A Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :*

- 1.—En réponse au Discours du Trône, proposée, 7. Comité chargé de la préparer, adresse rapportée, 9. Adoptée, 10. Grossoyée et signée par l'Orateur, à être présentée par les membres qui sont conseillers exécutifs, 11. Rapport de la réponse, Réponse, 15. Ordre de l'imprimer, 16.
- 2.—Pour faire mettre devant cette chambre un état démontrant le degré d'avancement dans lequel se trouve la confection des cadastres pour les cités de Montréal et de Québec, et pour les comtés ruraux, 30. Réponse présentée, 53.
- 3.—Pour faire mettre devant cette chambre un rapport des noms de toutes les corporations qui se sont conformées à la loi en faisant des rapports annuels, tel que requis par leurs divers actes d'incorporation, 30. Réponse présentée, 54.

- 4.—Pour faire mettre devant cette chambre copies de toutes communications qui peuvent avoir été reçues par le gouvernement depuis la dernière session de la législature, d'individus, comités ou sociétés dans l'Empire Britannique et le continent européen, offrant ou fournissant des facilités pour l'émigration dans la province de Québec, avec la date de la réception de chacune d'elles et les réponses qui y ont été faites, 51. Réponse présentée, 76.
- 5.—Pour faire mettre devant cette chambre copies de tous les retours des corporations religieuses qui, par la loi, sont ou devraient être obligées d'en faire au Lieutenant-Gouverneur de cette province, périodiquement, annuellement ou lorsque requises, pour l'information de la législature, proposée, n'est pas adoptée, 56.
- 6.—Pour faire mettre devant cette chambre copie du rapport des commissaires d'école de la cité de Montréal, faisant connaître les montants reçus par les commissaires d'école et aussi de quelle manière ces montants ont été dépensés; le nombre d'instituteurs, leur salaire et le nombre d'élèves auxquels ils donnent l'instruction; les bâtisses sous le contrôle des dits commissaires, les maisons d'école qu'ils ont fait construire, le coût de chaque bâtisse et le prix des terrains sur lesquels sont construites les dites bâtisses; le nombre des écoliers payant et le prix qu'ils payent à chaque école, proposée et adoptée, 97.
- 7.—Pour que Son Excellence veuille bien ordonner qu'il soit institué une enquête pendant le cours de la vacance d'ici à la prochaine session, ayant pour but de constater la qualification foncière que possède l'Honorable membre qui représente la division Rougemont dans cette chambre, qualification exigée par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, proposée et déclarée hors d'ordre, 124.

ADSTOCK ET ST. EPHREM DE TRING : Comté de Beauce, Habitants de, Pétition des, 53 et 59.

AGRICULTURE : Conseil d , de la Province de Québec, Pétition du, 42 et 50.

**AJOURNEMENTS :**

A loisir, 9, 39, 49, 54, 56, 66, 78, 95, 104, 105, 107, 108, 109, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 121, 125.

Spéciaux, 13, 36, 81, 103, 112, 122.

ALLAN : Andrew *et al.*, de Montréal, Pétition de, 53 et 59.

ALLAN : Sir Hugh *et al.*, " " 42 et 50.

ALMA, LABARRE, MÉSY, CARON ET SIGNAI ; Habitants des cantons comté de Chicoutimi, Pétition des, 37 et 43.

- ARCHAMBEAULT : Révd. M. *et al.*, de St. Hugues, Pétition du, 26 et 31.
- ASSURANCE MUTUELLE : des Fabriques des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe, Association d', Pétition de l', 38 et 43.
- ATWATER : Edwin *et al.*, de Montréal, Pétition d', 33 et 40.
- AYLMER ET GAYHURST : Habitants des cantons d', Pétition des, 58 et 69.
- AYLMER, GAYHURST ET SPALDING : Habitants d', Pétition des, 20 et 27.

**B**AGOT : Habitants du canton de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 33 et 40.

- BARBEAU : Henri *et al.*, de St. Hyacinthe, Pétition de, 38 et 43.
- BAYLIS : Dame L. M. *et al.*, de Montréal, " 14 et 21.
- BEAUBIEN : Pierre *et al.*, de Montréal, " 38 et 43.
- BEAUCHÊNE : Joseph *et al.*, de Ste. Marie de Blandford, Pétition de, 38 et 44.
- BEAUHARNOIS : Curé de St. Clément de, Pétition du, 17 et 25.
- BENOIT : P. B., M. P., *et al.*, " de, 56 et 62.
- BERTHIER : Conseil Municipal de la ville de, Pétition du, 38 et 43.
- BIBLIOTHÈQUE : Comité de la. (Voir Comités).
- BIBLIOTHÈQUE : Rapport du bibliothécaire présenté, 6.

**BILLS :**

A.—Lu *pro formâ*, 5.

B.—Présenté par l'Honorable M. *Fraser*, intitulé : " Acte pour prévenir les exhibitions publiques de personnes difformes." Lu première fois, 16. Seconde lecture remise, 36, 39, 41. Retiré, 52.

C.—Présenté par l'Honorable M. *Starnes*, intitulé : " Acte pour autoriser le Barreau du Bas-Canada, Province de Québec, à admettre George Gregory Smith, comme avocat et procureur." Lu première fois, 23. Seconde lecture remise, 28. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 30. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 64. Agréé, 110. Sanctionné, 127.

D.—Présenté par l'Honorable M. *Fraser*, intitulé : " Acte pour empêcher les courses au clocher." Lu première fois, 23. Retiré, 25.

- 
- E.—Présenté par l'Honorable M. *Beaubien*, intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des Cadastres.” Lu première fois, 25. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 32. Chambre en comité, bill rapporté sans amendement, 39. Renvoyé à un comité spécial, 44. Rapporté sans amendement, motion pour troisième lecture, motion en amendement. Bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 46. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois, agréés, et l'Assemblée en est informée, 86. Sanctionné, 125.
- F.—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, intitulé : “ Acte pour amender l'Acte concernant le bureau d'agriculture et des travaux publics.” Lu première fois, 39. Seconde lecture remise, 45. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 52. Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés, 54. Renvoyé de nouveau à un comité général, chambre en comité, rapport de progrès, 56. Chambre de nouveau en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 66.
- G.—Présenté par l'Honorable M. *Fraser*, intitulé : “ Acte pour protéger les Erablières.” Lu première fois, 41. Seconde lecture remise, 54, 65. Retiré, 72.
- H.—Présenté par l'Honorable M. *Beaubien*, intitulé : “ Acte pour remédier aux erreurs typographiques et autres, qui peuvent se glisser dans l'impression des Bills et des Statuts.” Lu première fois, 77. Seconde lecture remise, 82. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 87. Retiré, 93.
- I.—Présenté par l'Honorable M. *Archambeault*, intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la loi concernant le Notariat.” Lu première fois, 76. Seconde lecture remise, 91. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 98. Considération remise, 102. Chambre en comité, 108. Bill rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, bill lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 109.
- J.—Présenté par l'Honorable M. *Beaubien*, intitulé : “ Acte pour amender la loi concernant l'érection civile des paroisses, dans le but de faciliter la confection des cadastres.” Lu première fois, 81. Seconde lecture remise, 91, 98. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 103. Chambre en comité, bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et envoyé à l'Assemblée, 109. Agréé, 117. Sanctionné, 127.
- Bill No. 5.—Intitulé : “ Acte concernant les licences de mariage.” Reçu et lu première fois, 39. Lu seconde fois et renvoyé à un comité

général, 45. Chambre en comité, bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 49. Sanctionné, 125.

Bill No. 6.—Intitulé : “ Acte concernant les dépôts judiciaires et autres.” Reçu et lu première fois, 96. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 102. Chambre en comité, bill rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés, bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 108. Amendements agréés et bill rapporté, 115. Sanctionné, 126.

Bill No. 7.—Intitulé : “ Acte pour incorporer le “ Trafalgar Institute ” pour instruire et former les filles de moyenne et de haute condition.” Reçu et lu première fois, 59. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 66. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 73. Sanctionné, 125.

Bill No. 8.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ La Société Bienveillante des Cordonniers de Québec.” Reçu et lu première fois, 54. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 65. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 74. Sanctionné, 125.

Bill No. 9.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ La Dominion Homestead Building Society.” Reçu et lu première fois, 65. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 71. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 75. Sanctionné, 125.

Bill No. 10.—Intitulé : “ Acte pour amender l'Acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant l'agrandissement du Cimetière de Notre-Dame des Neiges, ainsi que l'Acte 33e Victoria, chapitre 52 intitulé : “ Acte pour amender l'Acte 32e Victoria, chapitre 72, concernant le Cimetière de Notre-Dame des Neiges,” et pour autres fins généralement.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 111. Sanctionné, 126.

Bill No. 11.—Intitulé : “ Acte pour incorporer “ L'Œuvre du Patronage de Québec.” Reçu et lu première fois, 57. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 66. Rapporté avec amendements, 76. Amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 82. Amendements agréés et Bill rapporté, 96. Sanctionné, 125.

Bill No. 12.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer à passagers de la cité de Montréal.” Reçu et lu première fois, 59. Lu seconde fois et renvoyé

- 
- au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 67. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 74. Sanctionné, 125.
- Bill No. 13.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de l'Association de la Salle Saint-Patrice de Montréal.” Reçu et lu première fois, 85. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 91. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanctionné, 126.
- Bill No. 14.—Intitulé : “ Acte pour permettre à la corporation de la ville de Sherbrooke de rendre valable une certaine contribution faite pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Chicago.” Reçu et lu première fois, 59. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 67. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 74. Sanctionné, 125.
- Bill No. 15.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de jonction de Missisquoi.” Reçu et lu première fois, 71. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 77. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé, 80. L'Assemblée en est informée, 81. Sanctionné, 125.
- Bill No. 16.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.” Reçu et lu première fois, 77. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 82. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 84. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 85. Amendements agréés et bill rapporté, 96. Sanctionné, 126.
- Bill No. 17.—Intitulé : “ Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 99. Rapporté sans amendement, motion pour troisième lecture, motion en amendement. Bill lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 106. Sanctionné, 126.
- Bill No. 18.—Intitulé : “ Acte pour corriger certaines erreurs dans la version anglaise du chap. 46 de la 34<sup>ème</sup> Victoria, concernant la Société de passage du pont-neuf de St. Hyacinthe.” Reçu et lu première fois, 59. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 67. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 75. Sanctionné, 125.
- Bill No. 19.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de Waterloo à Magog.” Reçu et lu première fois, 81.

---

Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 86. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 88. Sanctionné, 125.

Bill No. 20.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte vingt-deux Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé : “ Acte pour incorporer l'Asile des dames protestantes de Québec.” Reçu et lu première fois, 59. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 67. Rapporté sans amendement, 75. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 76. Sanctionné, 125.

Bill No. 21.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette province.” Reçu et lu première fois, 85. Lu seconde fois, 91. Renvoyé à un comité spécial, 92. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté. Renvoyé à un comité général. Chambre en comité, rapport de progrès, 95.

Bill No. 23.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la loi concernant les Magistrats de District en cette Province.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 100. Chambre en comité et bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 104. Sanctionné, 126.

Bill No. 24.—Intitulé : “ Acte concernant l'amendement de certains articles du Code de Procédure Civile, la nomination d'un juge additionnel de la Cour Supérieure à Montréal, et l'administration de la justice sous d'autres rapports.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 112. Chambre en comité, rapport de progrès, 114. Chambre de nouveau en comité et bill rapporté avec amendements, 115. Amendements lus deux fois et adoptés, bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 116. Rapporté de l'Assemblée, 117. Amendements agréés, 118. Sanctionné, 126.

Bill No. 27.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie de chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska.” Reçu et lu première fois, 85. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapporté sans amendement, 93. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanctionné, 126.

Bill No. 28.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de la Pointe-Lévis et l'Anse des Sauvages.” Reçu et lu première fois, 77. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 82. Rapporté avec un amendement, amendement lu deux fois et adopté, bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 84. Amendement agréé et bill rapporté, 96. Sanctionné, 125.

- 
- Bill No. 29.—Intitulé : “ Acte pour incorporer les “ Missionnaires de Notre-Dame S. J.” Reçu et lu première fois, 96. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 102. Rapporté avec un amendement, 106. Amendement lu deux fois et adopté, bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 107. Amendement agréé et bill rapporté, 119. Sanctionné, 126.
- Bill No. 31.—Intitulé : “ Acte pour donner au Synode du Diocèse de Montréal pouvoir de subdiviser des paroisses érigées pour des fins ecclésiastiques par Lettres-Patentes Royales.” Reçu et lu première fois, 85. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanctionné, 126.
- Bill No. 32.—Intitulé : “ Acte pour incorporer l'Institut Canadien-Français, de Montréal.” Reçu et lu première fois, 60. Lu seconde fois, 67. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 68. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 76. Sanctionné, 125.
- Bill No. 33.—Intitulé : “ Acte pour incorporer le collège de Sorel.” Reçu et lu première fois, 60. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 68. Rapporté sans amendement, 74. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 75. Sanctionné, 125.
- Bill No. 34.—Intitulé : “ Acte pour autoriser la Chambre Provinciale des Notaires à admettre, après examen, William Fahey, comme Notaire.” Reçu, 96. Lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 97. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 101. Sanctionné, 126.
- Bill No. 35.—Intitulé : “ Acte pour amender “ un Acte pour le soulagement d'une certaine congrégation religieuse, à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens,” et pour d'autres fins.” Reçu et lu première fois, 65. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 71. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, 73. Passé et l'Assemblée en est informée, 74. Sanctionné, 125.
- Bill No. 37.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer d'Ottawa et la vallée de Gatineau.” Reçu et lu première fois, 77. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 83. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 84. Sanctionné, 125.
- Bill No. 39.—Intitulé : “ Acte pour amender la charte du chemin à lisses de Québec à Gosford.” Reçu et lu première fois, 65. Lu

seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 71. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 75. Sanctionné, 125.

Bill No. 40.—Intitulé : “ Acte pour autoriser le conseil de comté de Nicolet à ériger la paroisse de Sainte-Marie de Blandford en une municipalité de paroisse.” Reçu et lu première fois, 85. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 92. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 94. Sanctionné, 126.

Bill No. 41.—Intitulé : “ Acte pour amender la loi relative aux assurances mutuelles des fabriques en ce qui concerne les diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe.” Reçu, 81. Lu première fois, 82. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 86. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 88. Sanctionné, 126.

Bill No. 43.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Philipsburg, Farnham et Yamaska.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 97. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 101. Bill rapporté et amendements agréés, moins un, le Conseil n'insiste pas sur celui-là, et l'Assemblée en est informée, 122. Sanctionné, 126.

Bill No. 44.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte vingt-neuf Victoria, chapitre soixante-et-un, intitulé : “ Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en ville.” Reçu et lu première fois, 86. Lu seconde fois, 92. Renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 93. Rapporté avec amendements, amendements lus et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 95. Bill rapporté, 109. Amendements agréés, 110. Sanctionné, 127.

Bill No. 45.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 100. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l'Assemblée, 107. Amendements agréés et Bill rapporté, 115. Sanctionné, 126.

Bill No. 48.—Intitulé : “ Acte pour limiter l'application des articles 298 et 299 du code civil et du titre cinquième de la troisième partie du code de procédure civile.” Reçu et lu première fois, 115. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 121. Sanctionné, 127.

- Bill No. 50.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte de cette province, trente-deux Victoria, chapitre cinquante-deux, concernant la subvention à être accordée à certains chemins de fer de colonisation.” Reçu et lu première fois, 65. Lu seconde fois, 71. Renvoyé à un comité général, 72. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 78. Sanctionné, 125.
- Bill No. 51.—Intitulé : “ Acte pour amender les dispositions des actes trente-trois Victoria, chapitre quarante-six, et trente-et-un Victoria, chapitre trente-trois, concernant l’incorporation de la cité de Québec.” Reçu et lu première fois, 111. Lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 112. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, 113. Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 114. Amendements agréés et Bill rapporté, 118. Sanctionné, 126.
- Bill No. 54.—Intitulé : “ Acte pour établir un ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, pour la construction d’une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l’évêque de Saint-Hyacinthe.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 105. Rapporté avec amendements, amendements lus deux fois et adoptés, Bill lu troisième fois, passé et renvoyé à l’Assemblée, 111. Amendements agréés et Bill rapporté, 118. Sanctionné, 126.
- Bill No. 55.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte des licences de Québec.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 115. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 120. Sanctionné, 127.
- Bill No. 56.—Intitulé : “ Acte pour autoriser les directeurs des écoles d’industrie et de réforme et de certaines institutions de charité de mettre en apprentissage ou de placer au dehors les enfants qui sont sous leur direction.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 100. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 104. Sanctionné, 126.
- Bill No. 57.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte de cette Province, 32 Victoria, chapitre 22, concernant les jurés et jurys.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, 100. Renvoyé à un comité général, 101. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 105. Sanctionné, 126.
- Bill No. 58.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte trente-quatrième Victoria, chapitre huit, concernant les registres de l’état civil dans une certaine partie du district de Saguenay.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, 97. Lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 102. Sanctionné, 126.

- 
- Bill No. 59.—Intitulé : “ Acte pour déterminer le temps où les statuts de cette province deviendront en force.” Reçu et lu première fois, 97. Lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 102. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 108. Sanctionné, 126.
- Bill No. 60.—Intitulé : “ Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 112. Chambre en comité, Bill rapporté sans amendement, 114. Lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 115. Sanctionné, 126.
- Bill No. 61.—Intitulé : “ Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année financière, expirant le trente de juin mil huit cent soixante-et-treize, et à certaines autres fins du ressort du service public.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois, lu troisième fois, passé et reporté à l'Assemblée, 106. Sanctionné, 127.
- Bill No. 62.—Intitulé : “ Acte pour pourvoir à la vente de certaines propriétés dans la cité de Montréal et à la construction d'édifices pour les écoles normales Jacques-Cartier et Laval.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 101. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé, 107. L'Assemblée en est informée, 108. Sanctionné, 126.
- Bill No. 63.—Intitulé : “ Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec.” Reçu et lu première fois, motion pour seconde lecture, motion en amendement, Bill lu seconde fois, 116. Renvoyé à un comité général, Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, 117. Motion pour troisième lecture, motion en amendement, débats, division, contents 3, non-contents 11, 121. Bill lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 122. Sanctionné, 127.
- Bill No. 65.—Intitulé : “ Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du district de Montmagny, et l'annexer au district de Québec.” Reçu et lu première fois, motion pour seconde lecture, motion en amendement, débats, division, 119. Contents 10, non-contents 3, 120.
- Bill No. 68.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau les lois de l'éducation en cette province.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, 112. Chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l'Assemblée en est informée, 114. Sanctionné, 127.

Bill No. 69.—Intitulé : “ Acte pour diviser le comté de Chicoutimi en deux divisions d’enregistrement et le séparer du comté de Saguenay pour les fins des sociétés d’agriculture.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents et Bills Privés, 118. Rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 120. Sanctionné, 127.

Bill No. 70.—Intitulé : “ Acte pour pourvoir à l’octroi de certaines terres pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer international de Saint-François et Mégantic et de la compagnie du chemin à lisses de Québec et Gosford.” Reçu et lu première fois, lu seconde fois et renvoyé à un comité général, chambre en comité et Bill rapporté sans amendement, lu troisième fois, passé et l’Assemblée en est informée, 117. Sanctionné, 127.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les pétitions pour, 41.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les, 41.

BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les rapports de comités sur, 41, 93.

BISHOP’S COLLEGE : Faculté Médicale de l’Université de, Pétition de la, 17 et 25.

BON-PASTEUR : de Montréal, Dames du, Pétition des, 24 et 29.

BON-PASTEUR : de Montréal, Sœurs de Notre-Dame de Charité du, Pétition des, 37 et 43.

BON-PASTEUR : de Québec, Officières de l’Asile du, Pétition des, 6 et 15.

BOUCHER : Etienne *et al.*, d’Yamaska, Pétition d’, 73 et 83.

BOUCHERVILLE : Habitants de, Pétition des, 50 et 53.

BOURGET : Mgr., Evêque de Montréal *et al.*, Pétition de, 45 et 52.

BRIEN : Alfred *et al.*, de St. Simon, Pétition d’, 26 et 32.

BROUGHTON ET ST. FRÉDÉRIC : Habitants des cantons de, Pétition des, 50 et 53.

BRYSON : l’Honorable George *et al.*, Pétition de, 31 et 38.

**C**ARON : SIGNAI, ALMA, LABARRE ET MÉSY : Habitants des cantons de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 37 et 43.

CATUDAL : Jacques, J. P. *et al.*, Pétition de, 26 et 32.

CHAMBLY : Compagnie Hydraulique et Manufacturière de, Pétition de la, 20 et 27.

CHAMBLY : Curé de, *et al.*, Pétition du, 24 et 29.

CHAMBLY : Habitants de, Pétition des, 68 et 79.

CHAMPEAU : Révd. J. B. *et al.*, de St. Michel Archange, Pétition du, 58 et 69.

CHARLEVOIX ET MÉTABETCHOUAN : Habitants des cantons de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 61 et 73.

CHEMIN DE FER URBAIN DE MONTRÉAL : Compagnie du, Pétition de la, 20 et 27.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des Privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du Parlement, 5.

2.—*Des Contingents :*

Pour examiner et faire rapport sur les comptes contingents du Conseil Législatif, 12.

1er rapport présenté, reçu et lu, 27. Adopté, 28.  
 2nd " " " lu et adopté, 81.  
 3ème " " " et lu, 95. Adopté, 96.

3.—*Des Ordres Permanents et Bills Privés :*

1er rapport présenté, reçu et lu, 17, adopté, 18.  
 2nd " " " " , 22, " , 23.  
 3ème " " " " , 34, " , 36.  
 4ème " " " " , 46, " , 49.  
 5ème " " " " , 62, " , 64.  
 6ème " " " " , 69, " , 70.  
 7ème " " " " , 79, " , 80.  
 8ème " " " " , 110, " , 111.  
 9ème " " " " , 118, " , 119.  
 10ème " " " lu et adopté, 124.

4.—*Des Impressions :*

Pour surveiller les Impressions du Conseil Législatif, 12.

L'Honorable M. *Dostaler* ajouté, 18.

Comité conjoint des Impressions, 22. L'Assemblée en est informée, 22.

1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 57.  
 2nd " " " et lu, 88. Adopté, 91.

- 5.—Spécial pour assister l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la Bibliothèque, 12. L'Assemblée en est informée, 18.  
1er rapport présenté, reçu, lu et adopté, 64.
- 6.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 13.  
L'Honorable M. *Ferrier* ajouté, 13.
- 7.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (E) intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvoi des cadastres," 44. Rapporté sans amendement, 46.
- 8.—Spécial auquel est renvoyé le Bill (No. 21) intitulé: "Acte pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette Province," 92. Rapporté avec un amendement, amendement lu et adopté, 95.

CONTENTS ET NON-CONTENTS: Sur une motion en amendement à la seconde lecture du Bill (No. 65) intitulé: "Acte pour détacher, pour les fins judiciaires, le comté de Bellechasse du district de Montmagny, et l'annexer au district de Québec," 120.

CONTENTS ET NON-CONTENTS: Sur une motion en amendement à la 3ème lecture du Bill (No. 63) intitulé: "Acte pour amender certains articles du Code Municipal de la Province de Québec," 121.

CRANBOURNE ET WARE: Habitants des cantons de, Pétition des, 55 et 61.

CRANBOURNE: Habitants du canton de, Pétition des, 55 et 61.

CRANBOURNE: Habitants du canton de, Pétition des, 55 et 62.

CRANBOURNE: Habitants du canton de, Pétition des, 58 et 69.

CRANBOURNE, LANGEVIN ET FRAMPTON: Habitants des cantons de, Pétition des, 55 et 62.

**D**AGENAIS: Révd. T. *et al.*, de St. Cyprien, Pétition du, 26 et 32.

DEMERS: A. L. *et al.*, du comté d'Iberville, Pétition d', 42 et 51.

DESAULNIERS: Joseph *et al.*, de Shawenigan, Pétition de, 87 et 99.

DESAUTELS: Révd., de Varennes, Pétition du, 37 et 43.

DORION: Révd. J. H. *et al.*, d'Yamachiche, Pétition du, 12 et 17.

DORSET ET SHENLEY: Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 16 et 23.

---

D'ORVILLIERS : Pierre *et al.*, de St. Aimé, Pétition de, 40 et 46.

DOSTALER : L'Honorable M., ajouté au comité des Impressions, 18.

DOWD : Révd. P. *et al.*, de Montréal, Pétition du, 26 et 32.

DUPUIS : Révd. M. *et al.*, de Ste. Anne de la Pérade, Pétition du, 56 et 62.

**E**EVÊQUE : de Montréal, *et al.*, Pétition de l', 37 et 43.

EVÊQUE : de Montréal, *et al.*, Pétition de l', 45 et 52.

EVÊQUE : de St. Hyacinthe, Pétition de l', 33 et 41.

EVÊQUE : de St. Hyacinthe, Pétition de l', 58 et 69.

**F**FAHEY : William, de Montréal, Pétition de, 33 et 40.

FAENHAM : Habitants de West, Pétition des, 38 et 43.

FERRIER : L'Honorable James *et al.*, de Montréal, Pétition de, 6 et 15.

FERRIER : L'Honorable M., ajouté au comité pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 13.

FRAMPTON, CRANBOURNE ET LANGEVIN : Habitants des cantons de, Pétition des, 55 et 62.

FRAMPTON : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 55 et 62.

FRAMPTON : Habitants du canton de, Pétition des, 55 et 62.

FRAMPTON : Habitants du canton de, Pétition des, 55 et 62.

**G**GAYHURST ET AYLNER : Habitants des cantons de, Pétition des, 58 et 69.

GAYHURST, SPALDING ET AYLNER : Habitants de, Pétition des, 20 et 27.

GILMOUR : Dame Caroline *et al.*, de Québec, Pétition de, 6 et 15.

GILMOUR : Dame Caroline *et al.*, de Québec, Pétition de, 17 et 25.

GIROUARD : Révd. H. L. *et al.*, de St. Simon, Pétition du, 26 et 32.

GOSFORD : Rapport des affaires de la compagnie du chemin à lisses de Québec à, 25.

**GOUVERNEUR-LIEUTENANT** : Se rend et requiert la présence de l'Assemblée Législative, 1, 2, 125. Ouvre la session par un gracieux discours aux deux Chambres, 3. L'Orateur fait rapport du discours, il est lu, considération en est fixée, ordre de l'imprimer, 5. Pris en considération, résolution pour adresse en réponse, 7. 1er 2me, 3me, 4me, 5me, 6me, 7me, 8me, 9me, 10me, 11me et 12me paragraphes lus deux fois et adoptés unanimement, comité nommé pour préparer une adresse basée sur la résolution, adresse rapportée, 9. Adoptée unanimement, 10. Ordonné qu'elle soit grossoyée, signée par l'Orateur et présentée par les membres qui sont Conseillers Exécutif, 11. Voir adresses. Rapport de la réponse à l'adresse, Réponse, 15. Ordre de l'imprimer, 16.

Transmet le rapport de l'imprimeur de la Reine, 15.  
Informe la chambre de son intention de proroger la présente session le 23 décembre, si l'état des affaires publiques le permet, 109.

Sanctionne certains Bills, 125, 126, 127.

Sanctionne le Bill des Subsidies, 127. Clot la session par un gracieux discours aux deux Chambres, 127, 128.

Adresses au. Voir Adresses.

Messages du. Voir Messages.

Proclamations du. Voir Proclamations.

**GREFFIER DU CONSEIL LEGISLATIF** : Rapport par l'Orateur des dépenses et déboursés du, 15. Renvoyé au comité des contingents, 15.

**GUILMETTE** : Amable *et al.*, de Ste. Julie de St. Marcel, Pétition d', 40 et 46.

**HALIFAX-NORD** : Habitants du canton de, comté de Mégantic, Pétition des, 72 et 83.

**HALL** : George B. *et al.*, de Québec, Pétition de, 37 et 42.

**HAMEL** : Charles N. *et al.*, " " de, 33 et 40.

**HAMPDEN, MARSTON ET LINGWICK** : Habitants de, Pétition des, 78 et 87.

**HARVEY ET TREMBLAY** : Habitants des cantons de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 37 et 43.

**HENRYVILLE** : Habitants de, Pétition des, 42 et 50.

**HISTOIRE NATURELLE DE MONTRÉAL** : Société de, Pétition de la, 11 et 17.

**HOPITAL-GÉNÉRAL DE MONTRÉAL** : Sœurs de l', Pétition des, 11 et 17.

**HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL** : Rapport de l'état des affaires des Sœurs Hospitalières de l', 59.

**HUBERT** : R. A. R. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 52 et 56.

**I**NSTITUT CANADIEN DE MONTRÉAL : Rapport de l'état des affaires de l' 59.

IRELAND : Habitants du canton, Pétition des, 37 et 42.

**J**EFFERY HALE HOSPITAL : Rapport des affaires du, 52.

JEFFERY HALE SUNDAY SCHOOL : " " " " 52.

JÉSUS : Compagnie des chemins de péage de l'Île, Pétition de la, 55 et 62.

JOHNSON : Révd. Thomas *et al.*, de St. Paul d'Abbotsford, Pétition du, 31 et 38.

JOLIETTE : Supérieure de l'Hospice de, Pétition de la, 26 et 32.

JOLY : H. G. *et al.*, de Québec, Pétition de, 38 et 43.

**K**ELLY : Revd. Thomas *et al.*, de Philipsburg, Pétition du, 31 et 38.

KENNEBEC ET ST. GEORGE : Habitants de, Pétition des, 37 et 42.

KILKENNY, WEXFORD ET ABERCROMBIE : Habitants de, Pétition des, 24 et 29.

KING : E. H. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 73 et 84. Retirée, 99.

KIROUAC : François *et al.*, de St. Sauveur de Québec, Pétition de, 52 et 56.

**L**ABARRE, MÉSRY, CARON, SIGNAI ET ALMA : Habitants des cantons de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 37 et 43.

LACHANCE : Joseph *et al.*, de Québec, Pétition de, 12 et 17.

LAMBTON ET PRICE : Habitants des cantons de, Pétition des, 58 et 69.

LANGEVIN, CRANBOURNE ET FRAMPTON : Habitants des cantons de, Pétition des, 55 et 62.

LANGEVIN : Habitants du canton de, Pétition des, 104 et 113.

LAPRAIRIE : Commissaires d'école de, Pétition des, 21 et 27.

LAPRAIRIE DE LA MAGDELEINE : Habitants de, Pétition des, 29 et 34.

LAROCQUE : Monseigneur, Evêque de St. Hyacinthe, Pétition de, 33 et 41.

LATERRIÈRE : Habitants du canton de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 37 et 43.

LEVALLÉE : A. *et al.*, Pétition de, 42 et 50.

LINGWICK, HAMPDEN ET MARSTON : Habitants de, Pétition des, 78 et 87.

LINIÈRE : Habitants du canton de, comté de Beauce, Pétition des, 116 et 123.

**M**MAGOG : Habitants du canton de, Pétition des, 31 et 38.

MARSTON, LINGWICK ET HAMPDEN : Habitants de, Pétition des, 78 et 87.

MATANE : Habitants de, Pétition des, 61 et 73.

MÉNARD : F. X. *et al.*, de St. Paul d'Abbotsford, Pétition de, 31 et 38.

**MESSAGES :**

*De Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur :*

- 1.—Transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine, 15.
- 2.—Informant la chambre de son intention de proroger la présente session, le 23 décembre, si l'état des affaires publiques le permet, 109.

*De l'Assemblée Législative :*

- 1.—Concernant l'administration de la Bibliothèque du Parlement et informant le conseil de la nomination de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 16.
- 2.—Pour la nomination d'un comité conjoint pour surveiller les Impressions de la Législature et donnant les noms de certains membres pour agir comme membres de ce comité au nom de l'Assemblée Législative, 21.
- 3.—Demandant qu'il soit permis à l'Hon. Alexandre René *Chaussegros de Léry* et à l'Hon. Thomas *McGreevy* de comparaître et rendre témoignage devant le comité permanent des Privilèges et Elections relativement à la pétition de Frs. Gingras et Frs. Xavier Déry, demandant que J. B. C. Hébert, écrivain, Notaire de la cité de Québec, soit sommé de comparaître à la barre de la chambre pour alors et là rendre compte de sa conduite comme officier-rapporteur lors de la dernière élection de la division électorale de Québec-Centre, 44.

**Avec Bills. Voir Bills.**

*A l'Assemblée Législative :*

- 1.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, 18.
- 2.—Communiquant les noms de certains membres pour agir comme membres du comité conjoint des Impressions, 22.
- 3.—Communiquant une résolution permettant à l'Hon. Alexandre René *Chaussegros de Léry* et l'Hon. Thomas *McGreevy* de comparaître et rendre témoignage, s'ils le jugent à propos, devant le comité permanent des Privilèges et Elections relativement à la pétition de Frs. Gingras et Frs.-Xavier Déry, demandant que J. B. C. Hébert, écr., Notaire de la cité de Québec, soit sommé de comparaître à la barre de la chambre pour alors et là rendre compte de sa conduite comme officier-rapporteur lors de la dernière élection de la division électorale de Québec-Centre, 44.

Avec Bills. Voir Bills.

MÉSY, CARON, SIGNAL, ALMA ET LABARRE : Habitants des cantons de, Pétition des, 37 et 43.

MÉTABETCHOUAN ET CHARLEVOIX : Habitants des cantons de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 61 et 73.

MISÉRICORDE : de l'Hospice de la Maternité de Montréal, Sœurs de, Pétition des, 17 et 25.

MISSISQUOI : Directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de jonction de, Pétition des, 24 et 29.

MISSISQUOI ET NOIRE : Directeurs provisoires de la compagnie du chemin de fer de la vallée des rivières, Pétition des, 29 et 33.

MOLSON : Dame Anne, de Montréal, Pétition de, 26 et 31.

MONTREAL : Curé et Marguilliers de Notre-Dame de, Pétition des, 28 et 33.

MONTREAL : Habitants de la paroisse de, " " 53 et 59.

MONTREAL : Maire de, *et al.*, " du, 20 et 27.

M<sup>c</sup>GILL : Faculté Médicale de l'Université, Pétition de la, 24 et 29.

NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MONTREAL : Société de, Pétition de la, 20 et 27.

**O**RATEUR : déclare une motion hors d'ordre, 124.

ORDRES DU JOUR : Déchargés, 44, 52, 56, 72, 93.  
Remis, 28, 36, 39, 41, 45, 54, 65, 82, 91, 98, 102.

ORPHELINAT PROTESTANT DE MONTRÉAL : Dames de l', Pétition des, 37 et 43.

ORPHELINAT PROTESTANT DES FILLES DE QUÉBEC : Dames de l', Pétition des, 31 et 38.

ORPHELINAT ST. JOSEPH DE LA CITÉ D'OTTAWA : Directrices de l', Pétition des, 11 et 17.

ORPHELINS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL : Dames Directrices de l'Asile des, Pétition des, 6 et 15.

ORPHELINS PROTESTANTS DE MONTRÉAL : Officières de l'Asile des, Pétition des, 14 et 21.

OUIMET : L'Honorable G. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 29 et 33.

OUVERTURE : De la première session du second Parlement, 1.

**P**ARÉ : Révd. P. L. *et al.*, de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, Pétition du, 42 et 51.

PARLEMENT PROVINCIAL : Bibliothèque du. Voir Bibliothèque.

PARLEMENT PROVINCIAL : Ouverture du second, 1.

PARLEMENT PROVINCIAL : Proclamations pour la convocation du, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII.

PARLEMENT PROVINCIAL : Prorogé, 128.

PERMISSION : Accordée à l'Honorable Alexandre René *Chaussegros de Léry* et l'Honorable Thomas *McGreevy* de comparaître et rendre témoignage, s'ils le jugent à propos, devant le comité permanent des Privilèges et Elections relativement à la pétition de Frs. Gingras et Frs.-Xavier Déry, demandant que J. B. C. Hébert, écrivain, Notaire de la cité de Québec, soit sommé de comparaître à la barre de la chambre pour alors et là rendre compte de sa conduite comme officier-rapporteur lors de la dernière élection de la division électoralé de Québec-Centre, 44.

PÉTITION : Retirée, 99.

PÉTITIONS : Voir liste alphabétique des pétitionnaires.

- 
- PÉTITIONS POUR BILLS PRIVÉS : Terme prolongé pour recevoir les, 41.
- POINT : Révd. Père Pierre *et al.*, de Québec, Pétition du, 38 et 43.
- POULIN : Révd. C. *et al.*, de St. Dominique, “ “ 26 et 32.
- PRÉVOST : Ambroise *et al.*, “ d’, 40 et 46.
- PRICE ET LAMBTON : Habitants des cantons de, “ des, 58 et 69.
- PROCLAMATIONS : Pour la convocation du parlement, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII.
- “ PROTESTANT HOME ” DE QUÉBEC : Rapport des affaires des Dames du, 59.
- PROTESTATION : Par l’Honorable J. L. Beaudry, 122.
- PROVIDENCE DE LAPRAIRIE : Sœurs de la, Pétition des, 12 et 17.
- PROVIDENCE DE L’ASSOMPTION : Sœurs de la, Pétition des, 38 et 43.
- PROVIDENCE DE MONTRÉAL : Sœurs de l’Asile de la, Pétition des, 11 et 17.
- PROVIDENCE DE MONTRÉAL : Sœurs de l’Asile de la, “ “ 26 et 32.
- PROVIDENCE DE MONTRÉAL : Sœurs de l’Asile de la, “ “ 58 et 69.
- PROVIDENCE DE MONTRÉAL : Sœurs de la, “ “ 12 et 17.
- PROVIDENCE DU COTEAU DU LAC ; Sœurs de la, “ “ 12 et 17.

**Q**UÉBEC : Maire de, *et al.*, Pétition du, 53 et 59.

QUINTAL : Bruno *et al.*, de St. Valérien de Milton, Pétition de, 20 et 27.

**R**APPORT : Du Commissaire des Terres de la Couronne, présenté, 54.

RAPPORTS : De comités. Voir comités.

RAPPORTS de comités sur Bills Privés, terme prolongé pour recevoir les, 41, 93.

RAPPORTS : Des affaires de sociétés. Voir la liste alphabétique des sociétés.

RAPPORTS MUNICIPAUX : Présentés, 13.

RAPPORTS : Ordre de requérir toutes les Corporations qui sont tenues de faire des rapports annuels à la Législature, de présenter leurs, 32.

RÈGLE : 28ème suspendue, 119. Remise en force, 124.

RÈGLE : 41ème, Première partie de la, suspendue, 96.

RÈGLE : 49ème Suspendue, 36, 49.

RÈGLE : 58ème Suspendue, 70.

RICHELIEU DRUMMOND ET ARTHABASKA : Compagnie du Chemin de Fer de, Pétition de la, 29 et 34.

RICHELIEU : Hôpital-Général du district de, Pétition de l', 42 et 50.

RIMOUSKI : Etat Général des baptêmes, mariages et sépultures du district de, pour 1869, 6.

RIMOUSKI : Habitants de la division électorale de, Pétition des, 61 et 73.

RIMOUSKI : " " partie Est du comté de, " " , 61 et 73.

RIMOUSKI ; " du comté de, " " , 61 et 73.

RITCHIE : W., N. P., *et al.*, de Sherbrooke, Pétition de, 24 et 29.

ROBERVAL : Habitants de, Pétition des, 20 et 27.

ROSS : Don. *et al.*, de Montréal, Pétition de, 14 et 21.

ROUGEMONT : Motion que le siège occupé par l'Honorable membre qui représente la division de, soit déclaré vacant, motion retirée, 119.

ROUSSELOT : Revd. M., de Montréal, Pétition du, 24 et 29.

ROUSSELOT : Revd. M., de Montréal, Pétition du, 24 et 29.

ROUSSELOT : Revd. M., de Montréal, Pétition du, 24 et 29.

ROY : Damase *et al.*, Pétition de, 104 et 113.

RUSSELL : Alfred K. *et al.*, Pétition d', 38 et 43.

**S**HENLEY ET DORSET : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 116 et 123.

SHENLEY ET DORSET : Habitants de, Pétition des, 116 et 123.

- SHERBROOKE : Conseil Municipal de la ville de, Pétition du, 14 et 21.
- SIGNAI, ALMA, LABARRE, MÉSY ET CARON : Habitants des cantons de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 37 et 43.
- SINCENNES : J. F. *et al.*, Pétition de, 6 et 15.
- SMITH : George G. de St. Alban, Vermont, Petition de, 12 et 17.
- SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE : Des Dames de Montréal, Pétition de la, 29 et 34.
- SOREL : Maire de, *et al.*, Pétition du, 55 et 62.
- SOURDS-MUETS ET AVEUGLES DE MONTRÉAL : Rapport des affaires de l'Institution Protestante des, 23.
- SPALDING, AYLMER ET GAYHURST : Habitants de, Pétition des, 20 et 27.
- STANDON : Habitants du canton de, Pétition des, 55 et 61.
- STONEHAM : Conseil Municipal de, Pétition du, 68 et 79.
- STE. ADELE : Habitants de, Pétition des, 20 et 27.
- STE. ANNE DE LA POCAITIÈRE : Sœurs de la Charité de l'Hospice de, Pétition des, 14 et 21.
- ST. BARNABÉ, ST. SÉVÈRE ET ST. ELIE : Habitants des paroisses de, Pétition des, 73 et 84.
- ST. BENOIT : Habitants de, Pétition des, 33 et 40.
- ST. BERNARD : Habitants de, comté de Dorchester, Pétition des, 103 et 113.
- STE. BRIGITTE DE QUÉBEC : Directeurs de l'association de l'asile, Pétition des, 40 et 46.
- STE. BRIGITTE DE QUÉBEC : Rapport des affaires de l'asile, 59.
- ST. BRUNO : Habitants de, Pétition des, 50 et 53.
- STE. CLAIRE : Habitants de, comté de Dorchester, Pétition des, 104 et 113.
- STE. CLAIRE : Habitants de la paroisse de, Pétition des, 55 et 62.
- ST. COME : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 116 et 123.
- ST. CONSTANT : Habitants de, Pétition des, 29 et 34.
- STE. CROIX : Sœurs Marianites de, Pétition des, 12 et 17.
- ST. DIDACE : Habitants de, Pétition des, 50 et 53.

- 
- ST. DIDACE : Habitants de, *et al.*, Pétition des, 50 et 53.
- ST. EDOUARD DE FRAMPTON : Habitants de, Pétition des, 56 et 62.
- ST. EDOUARD DE FRAMPTON : Habitants de, comté de Dorchester, Pétition des, 103 et 113.
- ST. ELIE, ST. BARNABÉ ET ST. SÉVÈRE : Habitants des paroisses de, Pétition des, 73 et 84.
- ST. EPHREM DE TRING ET D'ADSTOCK : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 53 et 59.
- ST. FRANÇOIS : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 116 et 123.
- ST. FRANÇOIS D'ASSISES : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 58 et 69.
- ST. FRANÇOIS ET MÉGANTIC : Compagnie internationale du chemin de fer de, Pétition de la, 33 et 41.
- ST. FRÉDÉRIC ET DE BROUGHTON : Habitants de, Pétition des, 116 et 123.
- ST. FRÉDÉRIC DE BROUGHTON : Habitants des cantons de, Pétition des, 50 et 53.
- ST. FRÉDÉRIC : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 58 et 69.
- ST. GABRIEL-OUEST : Habitants de la paroisse de, " " 72 et 83.
- ST. GEORGE : Habitants de, comté de Beauce, " " 51 et 56.
- ST. GEORGE : Habitants de, comté de Beauce, " " 58 et 69.
- ST. GEORGE DE BEAUCE : Habitants de, *et al.*, " " 6 et 14.
- ST. GEORGE DE MONTRÉAL : Rapport des affaires de la Société, 59.
- ST. GEORGE ET KENNEBEC : Habitants de, Pétition des, 37 et 42.
- STE. GERMAINE DU LAC ETCHEMIN : Habitants de, Pétition des, 55 et 62.
- STE. GERTRUDE : du comté de Nicolet, Habitants de, *et al.*, Pétition des, 61 et 73.
- ST. HUBERT : Habitants de, comté de Chambly, Pétition des, 58 et 69.
- ST. HYACINTHE : Citoyens de la cité de, Pétition des, 14 et 21.
- ST. HYACINTHE : Filles de la Charité de l'Hôtel-Dieu de, Pétition des, 14 et 21.

- 
- ST. JACQUES LE MINEUR : Habitants de, Pétition des, 29 et 34.
- ST. JEAN : Dames Religieuses de l'Hôpital de, Pétition des, 14 et 21.
- ST. JEAN : Habitants de la ville de, Pétition des, 31 et 39.
- ST. JEAN : Sœurs de la Charité de, " " 14 et 21.
- ST. JÉROME : Habitants de, " " 24 et 29.
- ST. JOSEPH DE BEAUCE : Habitants de, " " 40 et 45.
- ST. JOSEPH DE MONTRÉAL : Notables de la paroisse de, Pétition des, 20 et 27.
- ST. JOSEPH : Union, de la ville de Lévis, rapport des affaires de l', 28.
- STE. MARIE : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 51 et 56.
- STE. MARIE DE MONNOIR : Filles de la Charité de l'Hospice de Ste. Croix de, Pétition des, 20 et 27.
- STE. MARIE DE MONNOIR : Sœurs de la Présentation de, Pétition des, 24 et 29.
- STE. MARGUERITE : Habitants de, comté de Dorchester, Pétition des, 104 et 113.
- STE. MARTINE : Habitants de, comté de Châteauguay, 99 et 109.
- ST. NARCISSE : Habitants de, comté de Champlain, Pétition des, 25 et 29.
- ST. OURS : Habitants de, Pétition des, 40 et 46.
- ST. PATRICE DE MONTRÉAL : Association de la Salle, Pétition de l', 24 et 29.
- ST. PHILIPPE : Habitants de, Pétition des, 29 et 34.
- ST. PIERRE DE BROUGHTON : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 116 et 123.
- ST. ROMAIN DE WINSLOW : Habitants de, Pétition des, 14 et 21.
- ST. SAUVEUR : Habitants de, comté de Terrebonne, Pétition de, 68 et 79.
- ST. SÉVÈRE, ST. ELIE ET ST. BARNABÉ : Habitants des paroisses de, Pétition des, 73 et 84.
- ST. VICTOR DE TRING : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 58 et 69.
- ST. VICTOR DE TRING : Habitants de, Pétition des, 55 et 62.

---

ST. VITAL DE LAMBTON : Habitants de, comté de Beauce, Pétition des, 5 et 69.

ST. VITAL DE LAMBTON : Habitants de, Pétition des, 68 et 79.

SYNODE : du Diocèse de Montréal, Pétition du, 38 et 43.

**T**AYLOR : Dame Eliza *et al.*, de, Québec, Pétition de 20 et 27.

TREADWELL : Chs. P., de l'Original, Pétition de, 78 et 87.

TREMBLAY ET HARVEY : Habitants des cantons de, comté de Chicoutimi, Pétition des, 37 et 43.

TRING : Habitants du canton de, Pétition des, 116 et 123.

**V**ALIQUET : Jean B. *et al.*, de West Farnham, Pétition de, 38 et 43.

VERMETTE : Louis *et al.*, du district de Beauce, Pétition de, 104 et 113.

VICTORIA : Rapport des affaires du Club à Patiner, de Montréal, 59.

**Y**OUVILLE : Rapport annuel de l'Hospice, de St. Benoit, 41.

YULE : John *et al.*, de Chambly, Pétition de, 26 et 32.

---

ERRATA.

Page 25ème, ligne 18ème, au lieu de "*de fer*," lisez, "*à lisses*."

Page 100ème, ligne 23ème, au lieu de "(58)," lisez "(56)."